

2015-2019



**Programme
d'immigration francophone**
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE
EN IMMIGRATION FRANCOPHONE
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

RÉSEAU EN IMMIGRATION FRANCOPHONE DE LA C.-B.

Un programme de



La Fédération
des francophones de
la Colombie-Britannique

Ce programme est rendu possible grâce à un financement du gouvernement du Canada et de la province de la Colombie-Britannique



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada



COLOMBIE-
BRITANNIQUE

Bienvenue en C-B.



REMERCIEMENTS

Le Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique remercie ses partenaires et leurs représentantes et représentants pour leur participation au processus de dialogue et leur contribution à la réflexion stratégique. Le Réseau remercie aussi la firme Brynaert Brennan et associé.e.s pour son travail d'accompagnement dans ce processus.

Dans ce texte, le masculin grammatical est inclusif.

Ce texte est conforme à la nouvelle orthographe.

1 FAITS SAILLANTS DU PLAN STRATÉGIQUE

Le Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique a établi un plan stratégique en immigration pour la période 2015-2019 qui s'inscrit dans les transformations du système d'immigration canadien et qui répond aux objectifs de la communauté.

Ce document est le résultat des démarches suivantes :

- Une analyse en profondeur des transformations apportées au système d'immigration au Canada depuis 2006 s'appuyant sur une revue systématique de la Gazette du Canada et des publications officielles du Gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux;
- Une étude portant sur les besoins des immigrants francophones comprenant une revue documentaire et une série d'entrevues dirigées et de groupes de discussions composés d'immigrants francophones de la Colombie-Britannique;
- Une analyse statistique des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ainsi que des données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada;
- Six séances de travail avec les représentantes et représentants de la communauté francophone de la Colombie-Britannique, dont deux en vidéoconférence et quatre en face à face, complétées d'entrevues dirigées d'informateurs clés du milieu de l'immigration.

Les orientations stratégiques, axes d'action et exemples d'initiatives à prendre ont été élaborés et validés par les membres du Réseau en immigration francophone.

CADRE STRATÉGIQUE

La stratégie en immigration francophone en Colombie-Britannique est fondée sur :

- L'établissement de microcibles locales, c'est-à-dire de petits nombres d'individus et de familles sélectionnés comme immigrants économiques pour combler des besoins de main-d'œuvre locaux;
- Une approche d'initiative communautaire locale axée principalement sur les employeurs locaux;
- La constitution d'un bassin de résidents temporaires francophones admissibles à la résidence permanente;
- L'adaptation des services d'accueil et d'établissement destinés aux immigrants francophones, arrivés directement ou par le biais d'autres régions du Canada, pour assurer un accès équitable aux services de qualité en français, d'abord dans la région du Lower Mainland, ensuite dans les autres régions de la province;
- La collecte de données de terrain pour pallier les lacunes des données officielles compte tenu des petits nombres visés et de la dispersion sur le territoire.

CIBLES D'IMMIGRATION FRANCOPHONE

L'immigration francophone n'est pas fondée sur une immigration de masse. La planification opérationnelle permettra d'établir des microcibles locales pour atteindre les deux cibles provinciales suivantes :

Résidents permanents

D'ici 2023, la communauté franco-colombienne vise à intégrer 820 nouveaux immigrants francophones par année, une augmentation de 520 immigrants par année selon notre estimation de la situation actuelle. Si les cibles nationales et les proportions déposées au Parlement en 2015 étaient reflétées dans les résultats de la francophonie en Colombie-Britannique, la distribution serait la suivante : 530 immigrants économiques, 210 immigrants de la catégorie du regroupement familial et 80 réfugiés par année.

Résidents temporaires

Afin de maximiser l'opportunité offerte par la Catégorie de l'expérience canadienne et par le Programme des candidats de la province, un bassin de candidats francophones qualifiés pour la résidence permanente devra être créé, composé de 1 800 travailleurs étrangers temporaires francophones, dont 720 nouvelles entrées par année, et de 1 420 étudiants étrangers francophones, dont 420 nouvelles entrées par année.

En 2012, 28 060 avis positifs relatifs au marché du travail ont été accordés aux employeurs de la province. Ce sont des postes pour lesquels les employeurs n'ont pas trouvé de candidats canadiens qualifiés et ont obtenu l'autorisation de sélectionner des candidats à l'étranger.

SERVICES D'ACCUEIL ET D'ÉTABLISSEMENT

Le Programme d'immigration francophone (PIF) offre des services directs aux immigrants et anime une table de concertation des travailleurs d'établissement francophones employés par les divers fournisseurs de services autorisés répartis sur le territoire. Cette approche permet de tirer profit de l'expérience de terrain et des programmes d'organismes établis et d'offrir des services de proximité en français, présentement concentrés dans la région métropolitaine de Vancouver où se trouvent 83 % des immigrants francophones.

Ce plan stratégique vise un transfert et une consolidation des connaissances afin d'être en mesure d'évaluer, d'ici 2018, les conditions de succès d'un organisme d'accueil et d'établissement, géré par et pour la communauté francophone.

De plus, les services d'accueil et d'établissement doivent être en mesure d'offrir des services aux immigrants francophones qui font une migration secondaire vers la Colombie-Britannique dans les trois premières années de leur arrivée au Québec. Ce nombre se situe entre 500 et 850 personnes par année, selon nos estimations.

GOVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Le Réseau en immigration francophone (RIF) de la Colombie-Britannique et le PIF relèvent de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB). Le Conseil d'administration de la FFCB et les organismes membres du RIF poursuivront, d'ici 2019, une stratégie d'autonomisation du dossier de l'immigration. Les modalités de la transition seront précisées à brève échéance.

2 SOMMAIRE POUR LES CADRES

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) a établi un plan stratégique en immigration pour la période 2015-2019 qui s'inscrit dans les transformations du système d'immigration canadien et qui répond aux objectifs de la communauté.

Contexte changeant de l'immigration économique

L'immigration au Canada a été transformée de fond en comble depuis 2006. Les réformes promulguées depuis les trois dernières années auront des impacts importants sur les communautés francophones, notamment :

- L'adoption d'une nouvelle grille de pointage pour la sélection des travailleurs qualifiés (fédéral), la principale catégorie d'immigration économique, mettant l'accent sur l'âge, la maîtrise d'une langue officielle, l'équivalence des diplômes, l'expérience canadienne, etc.;
- L'élimination de l'inventaire des demandeurs de visas accumulé depuis longtemps et l'introduction du système de bassin de déclaration d'intérêt *Entrée express* :
 - Axé sur les besoins de l'économie canadienne;
 - Contingenté par profession prioritaire et métier spécialisé;
 - Permettant d'établir un classement des candidats;
 - Accessible aux employeurs et aux provinces pour la sélection de candidats;
 - Accélération le traitement des dossiers de candidats recevant une offre d'emploi réservé;
- La livraison de services pré-départ aux détenteurs de visas de résidence permanente afin de mieux préparer leur arrivée et d'accélérer leur intégration socioéconomique;
- La transformation anticipée des services d'établissement dans les communautés francophones et acadiennes, des rôles des acteurs en immigration et des dynamiques entre ces acteurs;
- Le passage de statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour un plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers déjà en sol canadien par la voie du Programme des candidats des provinces et de la Catégorie de l'expérience canadienne;
- La levée éventuelle des moratoires imposés par instructions ministérielles sur les catégories d'immigration économique touchant les gens d'affaires (p. ex. : immigrants investisseurs) et la création de nouvelles catégories d'immigration économique par la voie d'instructions ministérielles (p. ex. : démarrage d'entreprises).

Ces changements auront un impact profond sur les communautés francophones et sur les stratégies et plans d'action que les intervenants économiques et communautaires sont appelés à mettre en œuvre dans les prochaines années. Elles auront aussi un impact important sur les organismes de services aux immigrants francophones.

Contexte de l'immigration francophone en Colombie-Britannique

L'immigration francophone en Colombie-Britannique est complexe : les réalités démographiques et économiques sont diverses, le territoire est considérable, le pouvoir d'attraction des localités varie, et les perspectives communautaires de l'immigration ne sont pas uniformes. Vancouver constitue une métropole avec un pouvoir d'attraction considérable, les centres urbains régionaux de l'Île de Vancouver et de l'intérieur offrent des attraits très différents l'un de

l'autre, les régions rurales ou éloignées présentent des défis d'attraction et d'intégration spécifiques, outre les sites d'exploitation de ressources en croissance.

2.1 État des lieux

L'évaluation du programme d'appui réalisée par CIC (juillet 2012) présente une analyse des cibles d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire : « Les statistiques confirment qu'il y a eu, depuis 2003, une croissance dans le nombre de nouveaux arrivants d'expression française s'installant dans les CFSM. Il est cependant impossible, à ce jour, de calculer avec précision la mesure exacte de cette croissance. » Les évaluateurs proposent trois mesures pour identifier les usagers du français parmi les immigrants dans les CFSM à l'échelle du Canada :

1. Selon la mesure de la langue maternelle, 1 614 immigrants de langue maternelle française se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011;
2. Selon la mesure qui combine les immigrants de langue maternelle française et les immigrants dont le français n'est pas la langue maternelle, mais dont le français est la langue officielle parlée (en excluant ceux qui parlent à la fois le français et l'anglais), 3 543 immigrants usagers du français se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011;
3. La troisième mesure ajoute une troisième catégorie à celles de la deuxième mesure, soit les immigrants dont la langue maternelle est une langue autre que le français ou l'anglais, dont les langues officielles parlées sont le français et l'anglais, et qui, de plus, proviennent de pays ayant été désignés comme étant « francophones », soit un des 43 pays et territoires où le français est une langue officielle ou une langue couramment parlée. Selon cette mesure, 5 279 immigrants usagers du français se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011.

L'étude des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 permet de dresser un portrait détaillé des chiffres de population totale, d'immigrants et d'immigrants récents pour la Colombie-Britannique, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR).

2.1.1 Constats pour la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique compte 68 770 francophones¹, dont 21 235 immigrants (30,9 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 7 765 sont au pays depuis 10 ans ou moins (ces immigrants récents comptent pour 11,3 % de la population francophone totale et 36,6 % de la population immigrante francophone);
- 4 055 sont au pays depuis 5 ans ou moins (ces immigrants très récents comptent pour 5,9 % de la population francophone totale et 19,1 % de la population immigrante francophone).

¹ Selon les définitions employées par Statistique Canada, « francophone » inclut les personnes dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français et après répartition des personnes dont la PLOP est le français et anglais.

Les régions urbaines comptent 60 785 francophones, dont 19 855 immigrants (32,7 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 7 335 sont au pays depuis 10 ans ou moins (12,1 % de la population francophone totale et 36,9 % de la population immigrante francophone);
- 3 745 sont au pays depuis 5 ans ou moins (6,2 % de la population francophone totale et 18,9 % de la population immigrante francophone).

Dans l'ensemble, les régions urbaines comptent pour 88,4 % des francophones de la province, 93,5 % des immigrants francophones de la province, 94,5 % des immigrants francophones récents de la province et 92,4 % des immigrants francophones très récents de la province.

2.1.2 Constats pour Vancouver

La RMR de Vancouver compte 39 600 francophones, dont 16 540 immigrants (41,8 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 6 450 sont au pays depuis 10 ans ou moins (16,3 % de la population francophone totale et 39,0 % de la population immigrante francophone);
- 3 370 sont au pays depuis 5 ans ou moins (8,5 % de la population francophone totale et 20,4 % de la population immigrante francophone).

La RMR de Vancouver compte pour 57,6 % des francophones de la province, 77,9 % des immigrants francophones de la province, 83,1 % des immigrants francophones récents de la province et 83,1 % des immigrants francophones très récents de la province.

2.1.3 Constats pour les autres régions urbaines où vivent plus de 100 immigrants francophones

Les autres régions urbaines où vivaient plus de 100 immigrants francophones en 2011 sont, dans l'ordre :

- Victoria (1 325 immigrants francophones dont 350 sont au pays depuis moins de 10 ans);
- Kelowna (465 dont 135 sont au pays depuis moins de 10 ans);
- Abbotsford-Mission (400 dont 210 sont au pays depuis moins de 10 ans);
- Nanaimo, Chilliwack, Kamloops, Penticton, Courtenay, Prince George, Vernon (entre 100 et 200 immigrants francophones dont 45 ou moins sont au pays depuis moins de 10 ans);
- Squamish, Duncan, Cranbrook, Powell River, Parksville, Terrace, Campbell River (moins de 100 immigrants francophones dont 20 à Squamish qui sont au pays depuis moins de 10 ans).

2.1.4 Constats pour l'immigration francophone très récente (2006-2011)

Les immigrants francophones très récents (arrivés depuis 2006) sont essentiellement établis dans cinq régions urbaines selon les données de l'ENM :

- Vancouver (3 370), Victoria (180), Abbotsford-Mission (95), Kelowna (80) et Nanaimo (20).

2.1.5 Mobilité interprovinciale des immigrants

La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) indique qu'au cours des dernières années, la Colombie-Britannique reçoit en moyenne chaque année quelque 508 immigrants arrivés au Québec et qui sont au pays depuis 3 ans ou moins, alors que le nombre d'immigrants faisant le chemin inverse est d'environ 150 par année (solde migratoire de 358 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique). On doit présumer que les flux migratoires entre le Québec et les autres provinces concernent majoritairement des francophones.

- De 2001 à 2005 inclusivement, la Colombie-Britannique recevait en moyenne 837 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.
- De 2006 à 2011 inclusivement, la Colombie-Britannique recevait en moyenne 590 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.
- En 2011 seulement, la Colombie-Britannique a reçu 760 immigrants arrivés la même année au Québec, 185 arrivés au Québec l'année précédente et 85 arrivés en 2009, pour un total de 1 030 immigrants arrivés au Québec depuis moins de 3 ans. Le Québec a accueilli, en 2011, 175 immigrants arrivés en Colombie-Britannique durant la même période (solde migratoire de 855 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique).

2.1.6 Travailleurs étrangers temporaires

En 2011, la Colombie-Britannique comptait au total 109 015 travailleurs étrangers, dont environ 1 766 seraient francophones si les proportions démographiques étaient reflétées dans ces nombres.

Les constats sont les suivants, pour la période de 2007 à 2011 :

- En moyenne, 43 859 travailleurs étrangers entrent en Colombie-Britannique annuellement, dont 33 232 nouvelles entrées; de ce nombre, si les proportions démographiques étaient reflétées, il y aurait eu environ 711 francophones, dont 538 nouvelles entrées.
- De plus, 62 637 travailleurs étrangers sont déjà en Colombie-Britannique en 2011; de ce nombre, si les proportions démographiques étaient reflétées, il y aurait environ 1 015 francophones.

En 2012, 28 060 avis positifs relatifs au marché du travail ont été accordés aux employeurs de la province. Les données portant sur les *études d'impact sur le marché du travail* (EIMT), autrefois nommé *avis relatif au marché du travail* (AMT), nous servent d'approximation utile de la distribution des travailleurs étrangers temporaires sur l'ensemble du territoire de la province. Les postes visés par des avis positifs relatifs au marché du travail, par emplacement du travail, sont des postes pour lesquels les employeurs n'ont pas trouvé de candidats canadiens qualifiés et ont obtenu l'autorisation de sélectionner des candidats à l'étranger. C'est une expression de la demande de main-d'œuvre qui sera comblée par des travailleurs étrangers dans la province, par localité et par catégorie d'emploi.

2.1.7 Étudiants étrangers

En 2011, la Colombie-Britannique comptait au total 87 650 étudiants étrangers, dont environ 1 420 seraient francophones si les proportions démographiques étaient reflétées.

- 26 625 étudiants étrangers entrent en Colombie-Britannique annuellement, dont 24 131 nouvelles entrées; de ce nombre, il y aurait environ 431 francophones, dont 391 nouvelles entrées si les proportions démographiques étaient reflétées.
- De plus, 58 078 étudiants étrangers sont déjà en Colombie-Britannique en 2011; de ce nombre, il y aurait environ 941 francophones si les proportions démographiques étaient reflétées.

2.2 Cible annuelle en immigration francophone

La cible globale pour 2015 est fixée à 285 000 nouveaux arrivants. Les cibles déposées par CIC au Parlement du Canada en matière de résidence permanente prévoient que 64,9 % des nouveaux arrivants seront de la catégorie des immigrants économiques, 24,4 % de la catégorie du regroupement familial et 10,7 % de la catégorie humanitaire. En 2011, la Colombie-Britannique a accueilli 34 785 résidents permanents², toutes catégories confondues.

La cible d'immigration d'expression française dans les communautés de la francophonie canadienne en 2023 est fixée à 4,4 % du total ou entre 9 000 et 10 000 immigrants par année, selon le plan stratégique de CIC. Cette cible représente 5 834 immigrants économiques, 2 244 immigrants de la catégorie du regroupement familial et 937 immigrants sous des motifs d'ordre humanitaire dans les communautés francophones et acadiennes du Canada.

2.2.1 Résidents permanents

L'objectif stratégique est qu'en 2023, 2,2 % des nouveaux immigrants en Colombie-Britannique soient francophones, soit 820 nouveaux immigrants par année ou 4 100 sur une période de cinq ans. La distribution de ces immigrants francophones serait la suivante si les proportions prévues dans les cibles nationales étaient appliquées :

- 530 immigrants économiques, dont 440 à Vancouver, 24 à Victoria et 66 dans les autres régions de la province;
- 210 immigrants de la catégorie du regroupement familial, dont 175 à Vancouver, 9 à Victoria et 26 dans les autres régions de la province;
- 80 réfugiés, dont 66 à Vancouver, 4 à Victoria et 10 dans les autres régions de la province.

À moyen terme, la communauté francophone de la Colombie-Britannique pourrait viser à atteindre des cibles d'immigration égales à celles de l'Alberta, c'est-à-dire 1 000 nouveaux résidents permanents francophones par année. La distribution serait alors la suivante : 600 immigrants économiques, 250 immigrants de la catégorie du regroupement familial et 100 réfugiés.

² Le total du nombre des résidents permanents en 2011 est considérablement en deçà de la moyenne annuelle pour la période quinquennale 2007-2011 qui se situait à 40 673 nouveaux résidents permanents.

2.2.2 Résidents temporaires

La Catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des candidats de la province deviennent des passerelles privilégiées vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers qui ont travaillé au Canada. Afin de constituer un bassin de candidatures accessibles au plan local, l'objectif stratégique est qu'en 2023, en Colombie-Britannique, 1,62% des résidents temporaires admissibles à la résidence permanente soient francophones. Cela signifie que chaque année :

- 473 nouveaux travailleurs étrangers temporaires (TÉT) francophones seraient admis (nouvelles entrées) pour constituer un bassin total de près de 1 800 TÉT francophones sur le territoire en tout temps;
- 104 nouveaux étudiants étrangers francophones seraient admis (nouvelles entrées) pour constituer un bassin total de près de 430 étudiants étrangers francophones sur le territoire en tout temps.

2.3 Objectifs stratégiques et axes d'action

Le Réseau et ses partenaires proposent de réaliser trois objectifs stratégiques au cours de la période : accroître le nombre d'immigrants francophones en Colombie-Britannique, maximiser l'opportunité offerte par la Catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des candidats de la province et améliorer l'intégration des nouveaux arrivants. Douze axes d'action permettent de travailler sur ces trois objectifs.

La réalisation des objectifs stratégiques s'appuiera sur l'amélioration continue du rendement du Réseau et de ses partenaires. Deux objectifs clés sont poursuivis : l'efficacité des services et la gouvernance de l'action communautaire. L'amélioration continue du rendement du Réseau et de ses partenaires passe par l'appui, le renforcement et la réingénierie des capacités de répondre aux besoins de la communauté et des immigrants francophones sur le terrain.

Objectifs stratégiques	Axes d'action
OS 1 Accroître le nombre d'immigrants francophones en Colombie-Britannique	IMMIGRATION ÉCONOMIQUE
	AA 1.1 S'inscrire dans les stratégies de développement économique de chacune des régions de la province
	AA 1.2 Développer un partenariat effectif avec les employeurs
	AA 1.3 Développer et mettre en œuvre une stratégie de cibles par catégorie d'immigrants
	IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES
	AA 1.3.1 Établir des cibles annuelles locales / régionales par catégorie d'immigrants économiques francophones et bilingues
	REGROUPEMENT FAMILIAL
AA 1.3.2 Appuyer les résidents permanents francophones de la province qui souhaitent se prévaloir de la catégorie du regroupement familial	
RÉFUGIÉS	
AA 1.3.3 Poursuivre le travail de rétablissement des réfugiés francophones en partenariat avec les organismes autorisés	
AA 1.4 Encadrer la participation des acteurs économiques francophones dans le système <i>Entrée express</i> pour la sélection d'immigrants économiques francophones	
OS 2 Maximiser l'opportunité offerte par la <i>Catégorie de l'expérience canadienne</i> (CEC) et le <i>Programme des candidats de la province</i> (PCP)	AA 2.1 Créer une stratégie de recrutement de résidents permanents parmi les résidents temporaires francophones présents en Colombie-Britannique et au Canada
	AA 2.2 Développer une connaissance des conditions et des modalités administratives des catégories CEC et PCP
	AA 2.3 Créer un bassin de travailleurs étrangers temporaires francophones qualifiés pour la résidence permanente
	AA 2.4 Créer un bassin d'étudiants étrangers temporaires francophones qualifiés pour la résidence permanente
OS 3 Améliorer l'intégration des nouveaux arrivants aux communautés francophones de la province	AA 3.1 Développer des services d'aiguillage pré-départ et d'intégration sociale et économique des immigrants francophones
	AA 3.2 Assurer l'accès aux services d'accueil et d'établissement sur tout le territoire de la province
	AA 3.3 Assurer l'accès aux programmes de formation et passerelles selon l'activité professionnelle
Objectifs d'amélioration continue	Axes d'action
OAC 4 Améliorer l'efficacité des services aux nouveaux arrivants francophones	AA 4.1 À court terme, faciliter le développement d'une stratégie d'amélioration des services en français offerts aux immigrants francophones tant par le PIF que par les

Objectifs d'amélioration continue	Axes d'action
	fournisseurs de services anglophones d'abord sur le territoire du Lower Mainland et ensuite dans le reste de la province
	AA 4.2 À moyen terme, mettre en place un organisme francophone mandaté et reconnu comme porteur du dossier en immigration, y compris fournir un continuum des services d'établissement autorisés par CIC à l'échelle de la province
	AA 4.3 Rechercher les économies d'échelle et la qualité de service local dans les plus petites communautés
OAC 5 Transformer les mécanismes de gouvernance communautaire de l'immigration francophone	AA 5.1 Aligner la gouvernance et les modes de fonctionnement du Réseau avec les nouvelles orientations, notamment le rôle du RIF dans les services indirects et du PIF dans les services directs
	AA 5.2 Aligner le rôle des partenaires du Réseau avec les nouvelles orientations

2.4 Plan opérationnel

Le plan opérationnel est présenté dans un document séparé, sous forme de carte euristique (« mindmap ») et de tableau de planification.

Table des matières

1	FAITS SAILLANTS DU PLAN STRATÉGIQUE.....	i
2	SOMMAIRE POUR LES CADRES	iii
2.1	État des lieux.....	iv
2.1.1	Constats pour la Colombie-Britannique	iv
2.1.2	Constats pour Vancouver.....	v
2.1.3	Constats pour les autres régions urbaines où vivent plus de 100 immigrants francophones	v
2.1.4	Constats pour l’immigration francophone très récente (2006-2011).....	v
2.1.5	Mobilité interprovinciale des immigrants	vi
2.1.6	Travailleurs étrangers temporaires.....	vi
2.1.7	Étudiants étrangers.....	vii
2.2	Cible annuelle en immigration francophone	vii
2.2.1	Résidents permanents.....	vii
2.2.2	Résidents temporaires.....	viii
2.3	Objectifs stratégiques et axes d’action.....	viii
2.4	Plan opérationnel	x
	Planification stratégique en immigration francophone pour la Colombie-Britannique.....	1
1	PRÉSENTATION DU DOCUMENT	1
2	ÉTAT DES LIEUX DE L’IMMIGRATION FRANCOPHONE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE	2
2.1	Les données de Statistique Canada de 2011	2
2.1.1	Constats pour la Colombie-Britannique	3
2.1.2	Constats pour Vancouver.....	3
2.1.3	Constats pour les autres régions urbaines où vivent plus de 100 immigrants francophones	4
2.1.4	Constats pour l’immigration francophone très récente (2006-2011).....	4
2.1.5	Données administratives de CIC.....	6
2.2	Mobilité interprovinciale des immigrants.....	6
2.2.1	Estimations fondées sur deux sources de données : survol des résultats	6
2.2.2	Analyse sommaire de la mobilité interprovinciale	7
2.3	Résidents temporaires	11
2.3.1	Travailleurs étrangers temporaires.....	11

2.3.2	Étudiants étrangers.....	14
3	LES RÉFORMES DU SYSTÈME D’IMMIGRATION CANADIEN DEPUIS 2006	15
3.1	Deux voies d’entrée.....	15
3.1.1	Résidence permanente.....	15
3.1.2	Résidence temporaire	16
3.1.3	Nouvelles conditions obligatoires et nouveau système d’ <i>Entrée express</i> ...16	
3.2	Les quatre piliers.....	17
3.2.1	L’économie.....	17
3.2.2	L’efficience	17
3.2.3	L’autorisation / l’accréditation des établissements et intervenants	17
3.2.4	La sécurité.....	18
3.3	Une illustration des effets cumulatifs des réformes	18
4	CIBLE RÉALISTE D’IMMIGRATION FRANCOPHONE D’ICI 2023	20
5	OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D’ACTION DU RÉSEAU ET DE SES PARTENAIRES.....	21
6	AMÉLIORATION CONTINUE DU RENDEMENT	26
6.1	Illustration du modèle de livraison de services délocalisés	30
6.2	La transformation de la gouvernance communautaire de l’immigration francophone.....	31
7	ANNEXE A : LES QUATRE PILIERS DE LA RÉFORME DE L’IMMIGRATION	33
7.1	L’économie	33
7.2	L’efficience.....	33
7.3	L’autorisation / l’accréditation des établissements et intervenants.....	35
7.4	La sécurité.....	36
8	ANNEXE B : CIBLES PAR CATÉGORIE PRÉSENTÉES PAR CIC AU PARLEMENT DU CANADA, CIBLES COMMUNAUTAIRES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE ET NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS D’EXPRESSION FRANÇAISE PAR CATÉGORIE 2006-2014.....	37
9	ANNEXE C : ANALYSE DES AVIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL (AMT) 2005-2012, COLOMBIE-BRITANNIQUE.....	39
10	DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	45
10.1	Le plan opérationnel du cadre stratégique	45
10.2	Analyse des besoins des immigrants et Portrait statistique de l’immigration francophone.....	45
10.3	Mobilité interprovinciale des immigrants Québec – Colombie-Britannique	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : Immigration, immigration récente (2001-2011) et très récente (2006-2011) selon la première langue officielle parlée, Colombie-Britannique et régions urbaines (selon les données de l'ENM 2011)	5
Tableau 2 : Résidents permanents d'expression française* par catégorie d'immigration, Colombie-Britannique (selon la province de destination envisagée), 2006 à mars 2014**	6
Tableau 3 : Mobilité des immigrants, Colombie-Britannique et Québec (immigrants admis de 2006 à 2011, données de résidence de 2006 à 2011)	9
Tableau 4 : Travailleurs étrangers selon le statut annuel – Colombie-Britannique, 2007-2011 (selon les données de CIC, 2011), incluant une projection du nombre de PLOP français basée sur les données de 2011	12
Tableau 5 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par des avis positifs relatifs au marché du travail (AMT), par emplacement de travail (Colombie-Britannique) ...	13
Tableau 6 : Étudiants étrangers selon le statut annuel, Colombie-Britannique, 2007-2011 (selon les données de CIC, 2011), incluant une projection du nombre de PLOP français basée sur les données de 2011	14
Tableau 7 : Entrées totales d'étudiants étrangers selon la région urbaine, Colombie-Britannique, 2012 et 2013	15
Tableau 8 : Illustration de l'effet cumulatif des réformes en immigration	19
Tableau 9 : Cible annuelle d'immigration francophone à atteindre 2023	20
Tableau 10 : Cibles d'immigration par catégorie, Canada et francophonie canadienne, 2015	37
Tableau 11 : Canada (excluant le Québec selon la province de destination envisagée) - Résidents permanents d'expression française* par catégorie de l'immigration, 2006 à mars 2014 selon Citoyenneté et Immigration Canada, MDR juillet 2014 (RE-14-1261)	38
Tableau 12 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par des avis positifs relatifs au marché du travail, par emplacement de travail (C.-B.)	39
Tableau 13 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail par niveau de compétence, ainsi que le groupe de professions liées à la gestion, Colombie-Britannique 2005-2012	41
Tableau 14 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail, selon la taille estimée de l'entreprise, Colombie-Britannique, 2005-2012	42
Tableau 15 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail, par secteur industriel, Colombie-Britannique, 2005-2012	43

Planification stratégique en immigration francophone pour la Colombie-Britannique

1 PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) a établi un plan stratégique en immigration pour la période 2015-2019 qui s'inscrit dans les transformations du système d'immigration canadien et qui répond aux objectifs de la communauté. Trois rencontres communautaires en face à face, trois vidéoconférences et de nombreux entretiens téléphoniques ont permis de sonder la communauté et ses institutions.

L'environnement législatif et réglementaire de l'immigration au Canada a été fondamentalement transformé depuis quelques années. Des réformes majeures ont été adoptées par voie de lois, de règlements, d'instructions ministérielles et de directives opérationnelles émanant d'une myriade de ministères et d'agences fédérales, sous l'impulsion du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada (CIC). Le Réseau et ses partenaires doivent composer avec ces innovations de rupture (« disruptive change ») et s'adapter rapidement au changement en cours.

Ce document contient les éléments suivants :

1. **L'état des lieux** présente un portrait statistique sommaire de l'immigration francophone en Colombie-Britannique fondé sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et sur les données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada.
2. **Le survol des réformes en immigration** présente un synopsis des changements apportés au système canadien de sélection de résidents permanents et de résidents temporaires dans toutes les catégories d'immigration économique, de regroupement familial et des immigrants d'ordre humanitaire.
3. **Les objectifs stratégiques et les axes d'action** proposent l'architecture des nouvelles voies pour l'établissement des immigrants francophones et les éléments clés de la planification stratégique pour la communauté francophone et les partenaires du Réseau.

Un second document présente le **plan opérationnel**.

1. Il rappelle les **objectifs stratégiques** et les axes d'action qui y sont rattachés; les **objectifs d'amélioration continue du rendement** sont développés et des **indicateurs de rendement** sont proposés.
2. Il présente **les jalons** importants de la période 2015-2019.
3. Il présente **un calendrier d'exécution** en synthèse des principales actions attendues que les partenaires du RIF finaliseront lors de discussions à venir.

Les **annexes** forment un troisième document qui regroupe les éléments suivants :

1. **Les réformes en immigration** sont présentées de façon plus complète.
2. **Les cibles par catégorie d'immigration** pour 2015 présentées au Parlement du Canada sont reprises.
3. **Les statistiques sur l'immigration en Colombie-Britannique de 2007 à 2013** sont présentées en détail, incluant les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et les données administratives de CIC de 2002 à 2013.

4. **La mobilité interprovinciale des immigrants Québec – Colombie-Britannique** présente une analyse détaillée des données sur la migration secondaire entre le Québec et la Colombie-Britannique selon diverses sources officielles.
5. **La revue de la littérature** présente les grands thèmes de la documentation recensée et propose une bibliographie de 106 documents.

2 ÉTAT DES LIEUX DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'état des lieux propose une perspective chiffrée de l'immigration francophone en Colombie-Britannique fondée sur les données de Statistique Canada de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Un rapport détaillé des données statistiques et administratives est présenté comme document d'accompagnement à ce plan d'action.

2.1 Les données de Statistique Canada de 2011

L'évaluation du programme d'appui réalisée par CIC (juillet 2012) présente une analyse des cibles d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire : « Les statistiques confirment qu'il y a eu, depuis 2003, une croissance dans le nombre de nouveaux arrivants d'expression française s'installant dans les CFSM. Il est cependant impossible, à ce jour, de calculer avec précision la mesure exacte de cette croissance. » Les évaluateurs proposent trois mesures pour identifier les usagers du français parmi les immigrants dans les CFSM à l'échelle du Canada³ :

1. Selon la mesure de la langue maternelle, 1 614 immigrants de langue maternelle française se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011;
2. Selon la mesure qui combine les immigrants de langue maternelle française et les immigrants dont le français n'est pas la langue maternelle, mais dont le français est la langue officielle parlée (en excluant ceux qui parlent à la fois le français et l'anglais), 3 543 immigrants usagers du français se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011;
3. La troisième mesure ajoute une troisième catégorie à celles de la deuxième mesure, soit les immigrants dont la langue maternelle est une langue autre que le français ou l'anglais, dont les langues officielles parlées sont le français et l'anglais, et qui, de plus, proviennent de pays ayant été désignés comme étant « francophones », soit un des 43 pays et territoires où le français est une langue officielle ou une langue couramment parlée. Selon cette mesure, 5 279 immigrants usagers du français se sont établis dans les communautés francophones en situation minoritaire en 2011⁴.

³ CIC, *Évaluation de l'Initiative de recrutement et d'intégration d'immigrants d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Division de l'évaluation, juillet 2012, <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/recrutement.pdf>, page consultée le 3 mai 2013.

⁴ L'évaluation a utilisé une source de Wikipédia et une source de l'Université de Chicago pour identifier ces pays : http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_where_French_is_an_official_language; <http://cuip.uchicago.edu/~ddelaney/paysfrancophone.html>, pages consultées le 7 mai 2013. L'Organisation internationale de la Francophonie est composée de 77 États et gouvernements, dont 57 membres et 20 observateurs. Voir : <http://www.francophonie.org/>, page consultée le 7 mai 2013.

L'étude des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 permet de dresser un portrait détaillé des chiffres de population totale, d'immigrants et d'immigrants récents pour la Colombie-Britannique, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Dans nos analyses, nous incluons les personnes qui ont le français seulement comme première langue officielle parlée – PLOP (PLOP français) et celles qui ont à la fois l'anglais et le français comme PLOP (PLOP anglais et français) parmi les francophones. À noter que selon certaines études récentes, les immigrants déclarant avoir à la fois l'anglais et le français comme PLOP ont en majorité un comportement sociolinguistique anglophone plutôt que francophone.

Les expressions « immigrants récents » et « nouveaux immigrants » utilisées de façon interchangeable par Statistique Canada comprennent tout immigrant arrivé au Canada dans la période intercensitaire (de 2006 à 2011). Par définition, la migration secondaire qui aurait pu se produire depuis l'entrée au Canada du nouvel arrivant est incluse puisque le lieu de résidence le jour du recensement (le 10 mai 2011) sert de seul repère géographique. À noter que CIC suivra dorénavant la migration secondaire des nouveaux arrivants pour une période de trois ans suivant l'entrée au Canada, ce qui permettra une analyse plus subtile des mouvements des immigrants au Canada à l'intérieur de la période intercensitaire de 5 ans.

2.1.1 Constats pour la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique compte 68 770 francophones⁵, dont 21 235 immigrants (30,9 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 7 765 sont au pays depuis 10 ans ou moins (11,3 % de la population francophone totale et 36,6 % de la population immigrante francophone);
- 4 055 sont au pays depuis 5 ans ou moins (5,9 % de la population francophone totale et 19,1 % de la population immigrante francophone).

Les régions urbaines comptent 60 785 francophones, dont 19 855 immigrants (32,7 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 7 335 sont au pays depuis 10 ans ou moins (12,1 % de la population francophone totale et 36,9 % de la population immigrante francophone);
- 3 745 sont au pays depuis 5 ans ou moins (6,2 % de la population francophone totale et 18,9 % de la population immigrante francophone).

Dans l'ensemble, les régions urbaines comptent pour 88,4 % des francophones de la province, 93,5 % des immigrants francophones de la province, 94,5 % des immigrants francophones récents de la province et 92,4 % des immigrants francophones très récents de la province.

2.1.2 Constats pour Vancouver

La RMR de Vancouver compte 39 600 francophones, dont 16 540 immigrants (41,8 % de la population francophone totale). De ces immigrants francophones :

- 6 450 sont au pays depuis 10 ans ou moins (16,3 % de la population francophone totale et 39,0 % de la population immigrante francophone);

⁵ Selon les définitions employées par Statistique Canada, « Francophone » inclut les personnes dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français et après répartition des PLOP français et anglais)

- 3 370 sont au pays depuis 5 ans ou moins (8,5 % de la population francophone totale et 20,4 % de la population immigrante francophone).

La RMR de Vancouver compte pour 57,6 % des francophones de la province, 77,9 % des immigrants francophones de la province, 83,1 % des immigrants francophones récents de la province et 83,1 % des immigrants francophones très récents de la province.

2.1.3 Constats pour les autres régions urbaines où vivent plus de 100 immigrants francophones

Les autres régions urbaines où vivaient plus de 100 immigrants francophones en 2011 sont, dans l'ordre :

- Victoria (1 325 immigrants francophones dont 350 sont au pays depuis moins de 10 ans)
- Kelowna (465 dont 135 sont au pays depuis moins de 10 ans)
- Abbotsford-Mission (400 dont 210 sont au pays depuis moins de 10 ans)
- Nanaimo, Chilliwack, Kamloops, Penticton, Courtenay, Prince George, Vernon (entre 100 et 200 immigrants francophones dont 45 ou moins sont au pays depuis moins de 10 ans)
- Squamish, Duncan, Cranbrook, Powell River, Parksville, Terrace, Campbell River (moins de 100 immigrants francophones dont 20 à Squamish qui sont au pays depuis moins de 10 ans)

2.1.4 Constats pour l'immigration francophone très récente (2006-2011)

Les immigrants francophones très récents (arrivés depuis 2006) sont essentiellement établis dans cinq régions urbaines selon les données de l'ENM :

- Vancouver (3 370), Victoria (180), Abbotsford-Mission (95), Kelowna (80) et Nanaimo (20).

Tableau 1 : Immigration, immigration récente (2001-2011) et très récente (2006-2011) selon la première langue officielle parlée, Colombie-Britannique et régions urbaines (selon les données de l'ENM 2011)

Géographie	Toute la population		Immigrants		Immigrants récents (2001 à 2011)		Immigrants très récents (2006 à 2011)	
	Total	Total francophone (PLOP)	Total	Total francophone (PLOP)	Total	Total francophone (PLOP)	Total	Total francophone (PLOP)
Colombie-Britannique	4 324 460	68 770	1 191 875	21 235	345 220	7 765	185 115	4 055
Total - régions urbaines	3 788 500	60 785	1 130 470	19 855	336 445	7 335	179 890	3 745
Vancouver	2 280 695	39 600	913 310	16 540	292 875	6 450	155 125	3 370
Victoria	336 180	5 955	60 075	1 325	11 410	350	6 440	180
Kelowna	176 435	2 605	24 450	465	4 975	135	3 145	80
Abbotsford - Mission	166 680	1 725	39 040	400	11 900	210	5 935	95
Kamloops	96 605	1 065	8 770	130	1 580	0	1 105	0
Nanaimo	95 685	1 285	13 455	165	2 250	20	1 370	20
Chilliwack	90 240	895	11 440	135	1 830	40	1 060	0
Prince George	82 865	1 005	7 835	110	1 460	0	890	0
Vernon	56 720	790	6 705	100	1 290	45	795	0
Courtenay	54 195	1 115	6 860	120	975	25	520	0
Duncan	42 215	455	4 880	40	735	0	375	0
Penticton	41 340	725	5 475	125	740	40	350	0
Campbell River	35 535	510	3 550	20	475	0	260	0
Parksville	26 715	300	5 440	25	420	0	240	0
Fort St. John	26 240	270	1 375	0	520	0	385	0
Port Alberni	25 085	295	2 225	0	175	0	100	0
Cranbrook	24 530	260	1 750	30	330	0	160	0
Quesnel	21 840	215	1 920	0	250	0	170	0
Williams Lake	18 315	330	1 450	0	200	0	135	0
Squamish	17 225	450	2 905	70	970	20	635	0
Salmon Arm	17 085	145	1 900	0	225	0	135	0
Powell River	16 360	355	2 005	30	190	0	110	0
Terrace	15 360	260	1 490	25	190	0	95	0
Prince Rupert	13 110	120	1 420	0	265	0	185	0
Dawson Creek	11 245	55	745	0	215	0	170	0

Source : Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, tableau de données thématiques – Immigration et diversité ethnoculturelle, numéro au catalogue 99-010-X2011031.

2.1.5 Données administratives de CIC

Selon les données administratives de CIC, la Colombie-Britannique a reçu 298 résidents permanents d'expression française en 2013.

Tableau 2 : Résidents permanents d'expression française* par catégorie d'immigration, Colombie-Britannique (selon la province de destination envisagée), 2006 à mars 2014**

Catégorie d'immigration	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	janvier à mars 2014
Regroupement familial	103	84	76	96	98	84	109	79	14
Immigrants économiques	173	173	180	249	204	186	256	185	49
Réfugiés	48	29	51	45	27	14	16	24	--
Autres immigrants	10	9	12	16	7	9	6	10	--
Colombie-Britannique	334	295	319	406	336	293	387	298	66

*Les immigrants d'expression française comprennent : 1) les résidents permanents dont la langue maternelle est le Français; 2) les résidents permanents de langue maternelle autre que le Français et dont la langue officielle parlée est le français (excluant ceux parlant à la fois le français et l'anglais).

**Les données de 2013 à 2014 représentent les estimations préliminaires et pourraient être modifiées. Pour 2006-2012, ces données sont mises à jour et sont différentes de celles contenues dans *Faits et chiffres 2012*.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, MDR juillet 2014.

Demande de données numéro de suivi : RE-14-1261

2.2 Mobilité interprovinciale des immigrants

2.2.1 Estimations fondées sur deux sources de données : survol des résultats

Statistique Canada : les tendances sur cinq ans

Les données du Recensement de 2006 indiquaient que le solde migratoire des immigrants francophones était plus important que celui des francophones nés au pays et que celui des immigrants non francophones.

Entre 2001 et 2006, 5 105 immigrants francophones (première langue officielle parlée - PLOP, après répartition des PLOP français et anglais) ont migré du Québec vers le reste du Canada, contre 3 680 immigrants qui ont migré du reste du Canada vers le Québec. Ainsi, le solde migratoire net de 1 425 immigrants francophones est au profit du reste du Canada, à raison de 285 personnes par année.

Citoyenneté et Immigration Canada : les tendances à court terme

La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) indique qu'au cours des dernières années, la Colombie-Britannique reçoit chaque année quelque 508 immigrants arrivés au Québec et qui sont au pays depuis 3 ans ou moins, alors que le nombre d'immigrants faisant le chemin inverse est d'environ 150 par année (solde migratoire de 358 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique). On doit présumer que les flux migratoires entre le Québec et les autres provinces concernent majoritairement des francophones.

- De 2001 à 2005 inclusivement, la Colombie-Britannique recevait en moyenne 837 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.
- De 2006 à 2011 inclusivement, la Colombie-Britannique recevait en moyenne 590 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.

- En 2011 seulement, la Colombie-Britannique a reçu 760 immigrants arrivés la même année au Québec, 185 arrivés au Québec l'année précédente et 85 arrivés en 2009, pour un total de 1 030 immigrants arrivés au Québec depuis moins de 3 ans. Le Québec a accueilli, en 2011, 175 immigrants arrivés en Colombie-Britannique durant la même période (solde migratoire de 855 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique).

2.2.2 Analyse sommaire de la mobilité interprovinciale

Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages)

Les données publiées suite à l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ne permettent pas d'analyser les mouvements migratoires des immigrants.

Selon une étude de Statistique Canada basée sur le Recensement de 2006, le solde migratoire interprovincial des immigrants francophones (première langue officielle parlée - PLOP, après répartition des PLOP français et anglais) favorise nettement le Canada à l'extérieur du Québec. En terme relatif, le solde migratoire des immigrants francophones est même plus important que celui des francophones nés au pays et que celui des immigrants non francophones.

Entre 2001 et 2006, 5 105 immigrants francophones ont migré du Québec vers le reste du Canada, contre 3 680 immigrants qui ont migré du reste du Canada vers le Québec. Ainsi, le solde migratoire net de 1 425 immigrants francophones est au profit du reste du Canada, à raison de 285 personnes par année.

Les données publiées du Recensement de 2006 permettent de voir que 330 immigrants francophones (langue maternelle) ont quitté une RMR de la Colombie-Britannique pour une RMR située à l'extérieur de la province entre 2001 et 2006 et 310 immigrants francophones se sont installés dans une RMR de la province en provenance d'une RMR située à l'extérieur de la province (gain net de 20 immigrants francophones, en ne considérant que les régions métropolitaines de recensement). En ce qui concerne les migrations entre la Colombie-Britannique et le Québec (RMR seulement) : 170 ont quitté la Colombie-Britannique pour le Québec et 165 ont fait le chemin inverse; en ce qui concerne les migrations entre la Colombie-Britannique et l'Ontario (RMR seulement) : 120 ont quitté la Colombie-Britannique pour l'Ontario et 115 ont fait le chemin inverse.

En somme, en utilisant la langue maternelle comme critère, au cours de la période 2001-2006, les RMR de Colombie-Britannique affichent un solde migratoire d'immigrants francophones à peu près nul, tant globalement qu'avec le Québec et l'Ontario.

Citoyenneté et Immigration Canada (Base de données longitudinales sur les immigrants – BDIM)

La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) permet d'observer les flux migratoires des immigrants, sans égard à la langue. En présumant que les flux migratoires entre le Québec et les autres provinces concernent majoritairement des francophones, on observe ce qui suit :

Parmi les immigrants arrivés au Québec de 2001 à 2005 inclusivement, 4 185 personnes résidaient en Colombie-Britannique en 2006, dont 86 % étaient de la catégorie de l'immigration économique (40 % demandeurs principaux et 46 % conjoints et personnes à charge), 6 % de la catégorie du regroupement familial et 8 % de la catégorie des réfugiés. Durant cette période, la Colombie-Britannique recevait donc en moyenne 837 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.

Parmi les immigrants arrivés au Québec de 2006 à 2011 inclusivement, 2 950 personnes résidaient en Colombie-Britannique en 2011, dont 81 % étaient de la catégorie de l'immigration économique (43 % demandeurs principaux et 38 % conjoints et personnes à charge), 9 % de la catégorie du regroupement familial et 7 % de la catégorie des réfugiés. Durant cette période, la Colombie-Britannique recevait donc en moyenne 590 immigrants arrivés au Québec depuis 5 ans ou moins.

Un examen détaillé des flux d'immigrants entre le Québec et la Colombie-Britannique permet d'observer que pour chaque cohorte annuelle d'immigrants au Québec, en moyenne 381 migrent vers la Colombie-Britannique dans la première année, 165 dans la deuxième année et 78 dans la troisième année; le nombre moyen d'immigrants arrivés en Colombie-Britannique qui vont vers le Québec est de 69, 51 et 36 respectivement pour les trois premières années, pour chaque cohorte d'immigrants. Ainsi, le solde migratoire d'immigrants en faveur de la Colombie-Britannique est de 312, 114 et 41 pour chacune des trois premières années, pour chaque cohorte annuelle d'immigrants. En somme, pour chaque cohorte annuelle d'immigrants, dans les trois premières années, 508 ont migré du Québec vers la Colombie-Britannique et 150 ont fait le chemin inverse (solde migratoire de 358 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique).

En 2011 seulement, la Colombie-Britannique a reçu 760 immigrants arrivés la même année au Québec, 185 arrivés au Québec l'année précédente et 85 arrivés en 2009, pour un total de 1 030 immigrants arrivés au Québec depuis moins de 3 ans. Le Québec a accueilli, en 2011, 175 immigrants arrivés en Colombie-Britannique durant la même période (solde migratoire de 855 immigrants en faveur de la Colombie-Britannique).

Si la tendance demeure et si l'on considère l'année 2011 comme une exception, la Colombie-Britannique reçoit donc chaque année quelque 500 immigrants arrivés au Québec et qui sont au pays depuis 3 ans ou moins, dont la très grande majorité est francophone. Le nombre d'immigrants faisant le chemin inverse est d'environ 150 par année.

Étude de cas – migrations d'immigrants entre la Colombie-Britannique et le Québec (2006-2011) Tableau 3 Le tableau suivant permet de dresser le portrait des migrations entre la Colombie-Britannique et le Québec en considérant tous les immigrants arrivés entre 2006 et 2011 et leur lieu de résidence depuis leur arrivée.

Pour cet exercice, on part de la prémisse que la grande majorité des immigrants au Québec sont francophones (PLOP) et que c'est aussi le cas de la grande majorité des immigrants qui migrent vers le Québec dans les premières années après leur arrivée au pays.

Tableau 3 : Mobilité des immigrants, Colombie-Britannique et Québec (immigrants admis de 2006 à 2011, données de résidence de 2006 à 2011)

Année d'admission	Caractéristique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne annuelle	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
Arrivés en 2006	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif	200	360	455	535	570	570		200	360	455
		annuel	200	160	95	80	35	0	95	200	160	95
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif	60	110	135	165	175	185		60	110	135
		annuel	60	50	25	30	10	10	31	60	50	25
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif	140	250	320	370	395	385		140	250	320
		annuel	140	110	70	50	25	-10	64	140	110	70
Arrivés en 2007	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif		345	510	585	640	685		345	510	585
		annuel		345	165	75	55	45	137	345	165	75
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif		55	100	135	160	190		55	100	135
		annuel		55	45	35	25	30	38	55	45	35
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif		290	410	450	480	495		290	410	450
		annuel		290	120	40	30	15	99	290	120	40
Arrivés en 2008	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif			260	405	460	535		260	405	460
		annuel			260	145	55	75	134	260	145	55
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif			85	130	165	195		85	130	165
		annuel			85	45	35	30	49	85	45	35
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif			175	275	295	340		175	275	295
		annuel			175	100	20	45	85	175	100	20
Arrivés en 2009	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif				275	445	530		275	445	530
		annuel				275	170	85	177	275	170	85
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif				65	115	165		65	115	165
		annuel				65	50	50	55	65	50	50
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif				210	330	365		210	330	365
		annuel				210	120	35	122	210	120	35
Arrivés en 2010	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif					445	630		445	630	
		annuel					445	185	315	445	185	
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif					90	155		90	155	
		annuel					90	65	78	90	65	
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif					355	475		355	475	
		annuel					355	120	238	355	120	

Plan stratégique – Immigration francophone en Colombie-Britannique

Année d'admission	Caractéristique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne annuelle	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
Arrivés en 2011	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif					760		760			
		annuel					760	760	760			
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif					60		60			
		annuel					60	60	60			
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif					700		700			
		annuel					700	700	700			
Sommaire - arrivés entre 2006 et 2011	Québec vers Colombie-Britannique	cumulatif							381	470	508	
		annuel						270	381	165	78	
	Colombie-Britannique vers Québec	cumulatif							69	122	150	
		annuel						52	69	51	36	
	Solde migratoire - Colombie-Britannique - Québec	cumulatif								312	348	358
		annuel							218	312	114	41

Source : Statistique Canada. Tableau 054-0003 - Le nombre d'immigrants déclarants selon la province d'admission, la province de résidence, le sexe, le groupe d'âge lors de l'admission, la catégorie d'admission d'immigrant et l'année d'admission pour les années d'imposition 1996 à 2011, annuel (personnes), CANSIM (base de données). <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0540003&pattern=054-0001..054-0003&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=31>

2.3 Résidents temporaires

L'importance grandissante de la Catégorie de l'expérience canadienne représente une possibilité nouvelle pour l'immigration francophone. Les résidents temporaires représentent maintenant un bassin important de sélection des futurs résidents permanents.

Cette section présente les données principales relatives au nombre de résidents temporaires entre 2001 et 2011 en Colombie-Britannique.

Les données disponibles n'incluent aucune variable linguistique. La proportion globale de francophones dans la population franco-colombienne ($68\,770/4\,324\,460 = 1,62\%$) est utilisée pour estimer le nombre de francophones (PLOP) théoriquement présents dans chacune des catégories et sous-catégories.

Puisque les dynamiques liées à la résidence temporaire peuvent varier selon les groupes linguistiques, il faut considérer ces estimations avec beaucoup de nuance; il s'agit bien d'ordres de grandeur.

2.3.1 Travailleurs étrangers temporaires

Le tableau suivant reprend les données concernant les travailleurs étrangers seulement.

***Travailleurs étrangers** : Résidents temporaires entrés au Canada principalement pour y travailler et ayant obtenu un permis de travail (avec d'autres types de permis ou non). Sont exclus du groupe des travailleurs étrangers les résidents temporaires dont la venue au Canada s'explique principalement par des motifs autres que le travail, mais qui pourraient avoir aussi obtenu un permis de travail.*⁶

Les constats sont les suivants :

- Entre 2007 et 2011, 43 859 travailleurs étrangers temporaires sont entrés en Colombie-Britannique annuellement, dont 33 232 nouvelles entrées; de ce nombre, si les proportions démographiques étaient reflétées, il y aurait environ 711 francophones, dont 538 nouvelles entrées.
- De plus, 62 637 travailleurs étrangers sont déjà en Colombie-Britannique en 2011; de ce nombre, si les proportions démographiques étaient reflétées, il y aurait environ 1 015 francophones.
- En 2011, la Colombie-Britannique comptait au total 109 015 travailleurs étrangers, dont environ 1 766 auraient été francophones si les proportions démographiques étaient reflétées dans ces nombres.

⁶ <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2011/glossaire.asp>

Tableau 4 : Travailleurs étrangers selon le statut annuel – Colombie-Britannique, 2007-2011 (selon les données de CIC, 2011), incluant une projection du nombre de PLOP français basée sur les données de 2011

Travailleurs étrangers	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2007-2011	PLOP français (1,62 %)
Première entrée	28 958	36 242	34 006	33 575	33 380	33 232	538
Rentrées	7 461	10 597	10 273	11 806	12 998	10 627	172
Entrées totales	36 419	46 839	44 279	45 381	46 378	43 859	711
Toujours présent	32 900	39 256	56 238	64 784	62 637		1 015
Travailleurs étrangers	69 319	86 095	100 517	110 165	109 015		1 766

Source : CIC, Faits et chiffres 2011 – Bibliothèque numérique du Canada.

Distribution sur le territoire

Les données portant sur les *études d'impact sur le marché du travail* (EIMT), autrefois nommé *avis relatif au marché du travail* (AMT)⁷ nous servent d'approximation utile de la distribution des travailleurs étrangers temporaires sur l'ensemble du territoire de la province.

Le tableau suivant présente les postes visés par des avis positifs relatifs au marché du travail, par emplacement du travail. C'est-à-dire que ce sont des postes pour lesquels les employeurs n'ont pas trouvé de candidats canadiens qualifiés et ont obtenu l'autorisation de sélectionner des candidats à l'étranger. C'est une expression de la demande de main-d'œuvre qui sera comblée par des travailleurs étrangers dans la province, par localité et par catégorie d'emploi. Tous les travailleurs étrangers temporaires n'ont pas besoin d'une EIMT pour obtenir un permis de travail.

Les constats sont les suivants :

- En 2012, 28 060 avis positifs relatifs au marché du travail ont été émis en Colombie-Britannique. Les employeurs de toutes les régions de la province où il y a une population francophone importante ont obtenu des avis positifs pour embaucher des travailleurs étrangers temporaires.
- À titre d'exemple, en 2012, les employeurs des localités suivantes ont obtenu des avis positifs suite à une EIMT :
 - Abbotsford, 1 400 emplois;
 - Kamloops, 335 emplois;
 - Kelowna, 1 550 emplois;
 - Prince George, 260 emplois;
 - Victoria, 990 emplois.
- Les employeurs de Vancouver ont reçu 14 010 avis positifs en 2012.

⁷ Les données sont tirées du Système des travailleurs étrangers (STÉ) du ministère Emploi et Développement social Canada, publiées en date du 18 octobre 2013.

Tableau 5 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par des avis positifs relatifs au marché du travail (AMT), par emplacement de travail (Colombie-Britannique)

Région urbaine	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Distribution 2012
Abbotsford *	530	700	975	1 765	1 010	995	1 260	1 400	5,0 %
Chilliwack **	80	140	385	585	415	385	395	735	2,6 %
Dawson Creek **	10	25	120	150	55	100	110	265	0,9 %
Fort Nelson	10	20	30	45	45	60	225	745	2,7 %
Fort St. John **	30	55	190	305	85	120	150	325	1,2 %
Kamloops **	75	80	170	450	160	210	165	335	1,2 %
Kelowna *	145	385	890	1 485	1 125	1 160	1 250	1 550	5,5 %
Nanaimo **	50	75	90	240	100	115	105	100	0,4 %
Oliver	60	100	160	245	220	275	345	445	1,6 %
Osoyoos	25	35	65	115	115	130	120	175	0,6 %
Penticton **	20	45	70	165	80	100	100	100	0,4 %
Prince George **	115	135	110	285	190	95	135	260	0,9 %
Squamish **	30	30	35	175	75	95	80	70	0,2 %
Tumbler Ridge	10	0	0	30	0	15	115	255	0,9 %
Vancouver *	10 305	12 775	13 910	23 395	10 505	10 810	9 770	14 010	49,9 %
Vernon **	20	40	175	310	155	145	150	205	0,7 %
Victoria *	3 005	1 065	1 935	1 770	3 020	1 250	3 735	990	3,5 %
Whistler	340	380	545	1 165	565	510	360	475	1,7 %
Plus d'un emplacement dans la province	1 330	2 515	2 610	3 510	2 700	3 125	1 930	2 535	9,0 %
Autre	675	1 085	1 515	3 040	1 190	1 455	1 970	3 080	11,0 %
Colombie-Britannique - Total	16 850	19 675	23 975	39 225	21 795	21 150	22 470	28 060	100,0 %

La notation * sert à identifier une région métropolitaine de recensement (RMR) et la notation ** sert à identifier une agglomération de recensement (AR), au sens de la Classification géographique type (CGT) de 2011.

Source : http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/statistiques_amt/annuel-emp-travail.shtml

2.3.2 Étudiants étrangers

La Catégorie de l'expérience canadienne devient une passerelle privilégiée vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers qui ont travaillé au Canada.

Le tableau suivant reprend les données concernant les étudiants étrangers seulement.

***Étudiants étrangers :** Résidents temporaires entrés au Canada principalement afin d'y étudier et ayant obtenu un permis d'études (avec ou non d'autres types de permis). Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, la personne inscrite à un programme d'études d'une durée égale ou inférieure à six mois n'a pas besoin de permis d'études. Sont exclus du groupe des étudiants étrangers les résidents temporaires dont la venue au Canada s'explique principalement par des motifs autres que les études, mais qui pourraient avoir aussi obtenu un permis d'études.*⁸

Les constats sont les suivants pour 2011 :

- En moyenne entre 2007 et 2011, 26 625 étudiants étrangers sont entrés en Colombie-Britannique annuellement, dont 24 131 nouvelles entrées; de ce nombre, il y aurait environ 431 francophones, dont 391 nouvelles entrées, si les proportions démographiques étaient reflétées.
- De plus, 58 078 étudiants étrangers sont déjà en Colombie-Britannique en 2011; de ce nombre, il y aurait environ 941 francophones si les proportions démographiques étaient reflétées.
- En 2011, la Colombie-Britannique comptait au total 87 650 étudiants étrangers, dont environ 1 420 francophones, si les proportions démographiques étaient reflétées.

Tableau 6 : Étudiants étrangers selon le statut annuel, Colombie-Britannique, 2007-2011 (selon les données de CIC, 2011), incluant une projection du nombre de PLOP français basée sur les données de 2011

Étudiants étrangers	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2007-2011	PLOP français (1,62 %)
Première entrée	21 790	23 340	24 112	24 696	26 717	24 131	391
Rentrées	2 386	2 274	2 373	2 582	2 855	2 494	40
Entrées totales	24 176	25 614	26 485	27 278	29 572	26 625	431
Toujours présent	46 170	47 668	49 180	53 766	58 078		941
Étudiants étrangers	70 346	73 282	75 665	81 044	87 650		1 420

Source : CIC, Faits et chiffres 2011 – Bibliothèque numérique du Canada.

Distribution sur le territoire

Le tableau suivant indique le nombre d'entrées totales d'étudiants étrangers par région urbaine, par trimestre en 2012 et en 2013. Les données détaillées publiées sont datées du troisième trimestre de 2013.

Il faut noter que les rapports statistiques des universités contiennent un niveau de détail important sur les étudiants étrangers, incluant leur programme d'étude, leur année de scolarité, leur pays d'origine et leur sexe. Lors de l'élaboration des plans d'action par secteur, il faudra explorer ces données avec les personnes responsables.

⁸ <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2011/glossaire.asp>

Tableau 7 : Entrées totales d'étudiants étrangers selon la région urbaine, Colombie-Britannique, 2012 et 2013

Région urbaine	2012					2013				
	T1	T2	T3	AEC	T4	Total	T1	T2	T3	AEC
Vancouver	2 474	2 149	8 066	12 689	1 991	14 680	2 177	2 011	7 556	11 744
Victoria	66	77	511	654	80	734	83	61	624	768
Kelowna	21	27	165	213	27	240	28	24	154	206
Abbotsford - Mission	44	14	89	147	13	160	36	15	96	147
Kamloops	29	22	87	138	40	178	27	32	87	146
Prince George	38	36	136	210	47	257	31	21	90	142
Autres - Colombie-Britannique	2 057	1 433	5 371	8 861	1 541	10 402	2 145	1 672	6 933	10 750
Colombie-Britannique	4 729	3 758	14 425	22 912	3 739	26 651	4 527	3 836	15 540	23 903
Total (Canada)	16 109	12 118	60 469	88 696	16 131	104 827	15 593	12 881	64 296	92 770

Source : CIC, magasin des données de recherche, 3^e trimestre 2013

3 LES RÉFORMES DU SYSTÈME D'IMMIGRATION CANADIEN DEPUIS 2006

Le système d'immigration du Canada a été fondamentalement réformé depuis 2006. Dans leur totalité, les changements reposent sur quatre piliers principaux :

- L'économie;
- L'efficacité;
- L'autorisation/l'accréditation;
- La sécurité publique.

Les changements ont été apportés par la voie législative, par des changements aux règlements et par décrets. Depuis la *Loi du budget de 2008*, le ministre de CIC dispose du pouvoir de modifier les politiques et programmes par décret. C'est par le biais des *instructions ministérielles* que CIC a annoncé des moratoires sur le dépôt de nouvelles demandes ainsi que des quotas dans certaines catégories d'immigration économique et de regroupement familial, les critères de compétence linguistique, les conditions du super visa pour les parents et les grands-parents, et les catégories des étudiants étrangers faisant des études de troisième cycle et des travailleurs de métiers spécialisés.

3.1 Deux voies d'entrée

Le système d'immigration prévoit toujours deux voies d'entrée au Canada : la résidence permanente et la résidence temporaire. Les grandes catégories restent les mêmes, avec une prépondérance marquée de l'immigration économique.

3.1.1 Résidence permanente

La cible globale pour 2015 est fixée à 285 000 nouveaux arrivants. Les cibles déposées par CIC au Parlement du Canada en matière de résidence permanente prévoient 64,9% des nouveaux arrivants dans la catégorie des immigrants économiques, 24,4% dans la catégorie du regroupement familial et 10,7% dans la catégorie humanitaire. En 2011, la Colombie-Britannique a accueilli 34 785 résidents permanents, toutes catégories confondues.

La cible d’immigration d’expression française dans les communautés de la francophonie canadienne en 2023 est fixée à 4,4 % du total ou entre 9 000 et 10 000 immigrants par année, selon le plan stratégique de CIC. Cette cible représente 5 834 immigrants économiques, 2 244 immigrants de la catégorie du regroupement familial et 937 immigrants sous des motifs d’ordre humanitaire dans les communautés francophones et acadiennes du Canada.

3.1.2 Résidence temporaire

Historiquement, CIC ne tenait pas compte de la variable linguistique pour les demandeurs de résidence temporaire. Dorénavant, le niveau de compétence linguistique devra être établi par un test standardisé, et permettra d’avoir un portrait plus clair des langues officielles parlées par les demandeurs de visas.

Travailleurs étrangers temporaires

Il y a quatre sous-catégories de travailleurs étrangers temporaires :

- Les travailleurs agricoles saisonniers;
- Les aides familiaux résidents, qui sont régis par un contrat standard;
- Le volet des professions peu spécialisées;
- Le volet des professions spécialisées.

Les travailleurs étrangers temporaires sont admissibles à la Catégorie de l’expérience canadienne ou celle des Candidats des provinces sous certaines conditions.

Étudiants étrangers

En 2012, la Canada a accueilli plus de 100 000 nouveaux étudiants étrangers, une augmentation de 60 % depuis 2004. Il y avait un total de 265 404 étudiants étrangers au Canada, dont 26 % étaient en Colombie-Britannique. Selon un rapport publié par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, les étudiants étrangers injectent plus de 8 milliards de dollars par année dans l’économie canadienne.

En janvier 2014, le ministre du Commerce international a dévoilé la *Stratégie du Canada en matière d’éducation internationale* qui vise à doubler, d’ici 2022, le nombre d’étudiants étrangers au Canada pour atteindre 450 000 personnes. Les marchés mondiaux ciblés sont le Brésil, la Chine, l’Inde, le Mexique, l’Afrique du Nord et le Moyen-Orient, et le Vietnam.

En 2012, il y avait 68 321 étudiants étrangers en séjour prolongé en Colombie-Britannique. Leur apport annuel à l’économie provinciale est estimé à 2,2 milliards de dollars et leur présence soutient 21 460 emplois.

3.1.3 Nouvelles conditions obligatoires et nouveau système d’Entrée express

L’admissibilité au Canada est assujettie à deux nouvelles conditions obligatoires : parler une des deux langues officielles et posséder un diplôme équivalent à une attestation d’études au Canada. Les résultats d’un test de langue standardisé et le rapport de l’équivalence des diplômes sont établis par des fournisseurs de services autorisés par CIC.

Le système *Entrée express*, semblable au système en deux étapes en place en Nouvelle-Zélande et en Australie, est opérationnel depuis janvier 2015. À la première étape, « les immigrants éventuels remplissent un formulaire pour indiquer leur “intérêt” à venir au Canada. [...] Au cours de la deuxième étape du modèle de DI, les candidats dont les caractéristiques correspondent aux besoins ciblés par les employeurs et gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

(comme l'expérience de travail, les compétences linguistiques et les résultats de l'évaluation de leurs études) reçoivent une "invitation à présenter une demande" de résidence permanente. [...] »

3.2 Les quatre piliers

Les réformes de l'immigration reposent sur quatre piliers : l'économie, l'efficacité, l'autorisation/l'accréditation des intervenants, la sécurité publique. Des détails sont présentés dans le document d'accompagnement à l'annexe A.

3.2.1 L'économie

Le but de l'immigration est d'améliorer la performance économique du Canada. Le système d'immigration crée un lien très étroit entre les besoins de main-d'œuvre et la venue au Canada d'immigrants qualifiés, à titre de résidents permanents ou de travailleurs temporaires. Les conditions préalables imposées et le système de sélection des immigrants sont réformés afin de répondre plus rapidement à ce but premier.

3.2.2 L'efficacité

Les opérations du système canadien d'immigration sont transformées de fond en comble. Partant du système *Entrée express*, de la grille de points révisée et du plafonnement des catégories d'immigrants économiques, et allant jusqu'à la rationalisation des services d'établissement et du traitement des demandeurs d'asile, CIC exerce un contrôle serré pour améliorer l'efficacité de l'ensemble des opérations. En 2012-2013, CIC a investi plus de 600 millions de dollars dans les services d'établissement au Canada, soit un montant moyen de près de 2 400 \$ par immigrant, comparativement à près de 950 \$ en 2005. Les études indiquent que seulement le tiers des nouveaux arrivants font appel aux services d'établissement, ce qui voudrait alors dire que le coût par client se situe en moyenne à près de 7 200 \$.

Dans son appel de propositions 2013 pour les services d'établissement au Manitoba, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, CIC soulignait que 90 % des fonds attribués devaient être consacrés aux services directs aux nouveaux arrivants. Le Ministère précise que, dans la conception des projets, la priorité sera accordée « [aux] propositions qui visent à créer un service d'établissement intégré regroupant de façon homogène les activités qui abordent de multiples priorités en une seule et unique expérience globale pour le client ».

Les systèmes de gestion de l'information portant sur les services livrés aux immigrants, identifiés individuellement, sont en place. CIC aura dans les années à venir la capacité d'analyser l'efficacité des services livrés par des fournisseurs de services d'établissement spécifiques en comparaison aux tendances du milieu et des résultats obtenus au cas par cas.

3.2.3 L'autorisation / l'accréditation des établissements et intervenants

Les intervenants en immigration seront dorénavant désignés ou obtiendront l'autorisation de CIC de livrer des services aux immigrants à l'étranger ou au Canada. L'accréditation, la désignation et l'appel aux propositions de services réduisent le nombre d'intervenants et professionnalisent les services, qui sont intégrés dans un continuum dont l'accès est contrôlé.

3.2.4 La sécurité

Le système canadien d'immigration doit répondre aux exigences de la sécurité nationale et des ententes internationales de sécurité du périmètre nord-américain. De nombreuses mesures préventives et correctives sont mises en place, notamment sur le plan des demandeurs d'asile, des fraudeurs du système d'immigration et des résidents permanents traduits en justice. Plusieurs systèmes de suivi administratif sont mis en place pour suivre le parcours d'intégration socioéconomique des nouveaux arrivants pendant leurs trois premières années au Canada et leurs déplacements outre-frontière.

3.3 Une illustration des effets cumulatifs des réformes

Afin de présenter l'effet cumulatif des réformes en immigration, nous proposons un scénario fondé sur les règlements et procédures déjà adoptés et qui sont en vigueur au 1^{er} janvier 2015. La plupart des dispositions réglementaires ont été adoptées et annoncées dans la Gazette du Canada. Les directives opérationnelles de CIC et les modalités techniques sont en voie d'élaboration et seront, pour la plupart, effectives dans les deux premières années du plan du Réseau.

L'encadré de la page suivante est une situation fictive aux fins d'illustration des effets de la réforme sur un cas typique. Les informations individuelles sont fictives, mais les éléments de procédure administrative sont réels.

Tableau 8 : Illustration de l'effet cumulatif des réformes en immigration

Nous sommes en juin 2015. Un employeur canadien, après avoir tenté un recrutement pancanadien pour trouver des candidats qualifiés, a payé les frais de 1 000 \$ pour obtenir une *étude d'impact sur le marché du travail* (EIMT) du ministère Emploi et Développement social Canada. L'employeur identifie un candidat à l'étranger qui s'est classé dans *Entrée express* et propose au candidat une *offre d'emploi réservé* (OER), que le candidat accepte. Il inscrit l'information à son dossier électronique *MonCIC*. L'OER vaut 600 points sur un total possible de 1 200 points dans *Entrée express*.

Ayant reçu une *Invitation à présenter une demande de résidence permanente* (IPD), le candidat, un jeune homme de 30 ans, complète son dossier de demande de visa de résident permanent comme demandeur principal, avec son épouse et ses trois enfants comme dépendants. Son dossier sera traité en priorité vu l'offre d'emploi réservé. Ce candidat a déjà obtenu le rapport sur l'équivalence canadienne de ses diplômes d'un fournisseur autorisé par CIC (World Education Services, la filiale canadienne d'une compagnie privée américaine) et lui et son épouse ont passé leur test de compétence linguistique en français, administré par le fournisseur de services sélectionné par CIC dans un appel d'offres public (un consortium international géré par le gouvernement régional de l'Île-de-France).

Le dossier de demande de visa de résidence permanente officiellement complété et déposé, le candidat et son épouse sont évalués selon la nouvelle grille de points et passent les conditions obligatoires (sinon l'agent aurait cessé l'étude de leur dossier sur-le-champ). Ils obtiennent un score de plus de 67 points sur l'échelle de sélection, en partie dû au fait que l'épouse a fait des études postsecondaires au Canada et qu'elle a maintenu des liens avec ses anciens collègues de classe. Le candidat et son épouse se présentent au Centre de réception des demandes de visas (l'un des 150 à travers le monde, géré par une firme brésilienne pour le compte de CIC) pour confier leurs données biométriques au Ministère et compléter le processus d'obtention du visa.

En attente de leur départ, la famille participe à un programme d'orientation pré-départ offert par Collèges et Instituts Canada (CICan), un fournisseur de services sélectionné par CIC. Grâce aux renseignements obtenus, aux stratégies proposées et aux services livrés à distance par les répondants canadiens de CICan, la famille identifie l'école où inscrire leurs enfants et le quartier où demeurer. Les démarches officielles sont entreprises avant le départ.

La famille d'immigrants économiques arrive au Canada et les données biométriques sont vérifiées à l'entrée au pays par l'Agence des services frontaliers (qui a accès aux conclusions de la vérification de la Gendarmerie royale du Canada et ses partenaires internationaux). Après les formalités administratives de CIC, la famille est accueillie à l'aéroport par un représentant de l'employeur qui les conduit à l'appartement temporaire loué avant de quitter leur pays. Le surlendemain, le nouvel employé est au poste pour son orientation professionnelle et son épouse est à l'école pour accompagner les enfants à leur première journée de classes.

Il s'est écoulé entre six et huit mois entre la sélection de la candidature dans *Entrée express* et l'arrivée au Canada de la famille. Cependant, ce cas typique de la catégorie de *travailleurs qualifiés (fédéral)* ne représente qu'un immigrant économique sur trois, puisque deux tiers des immigrants économiques sont des *candidats de provinces et territoires* ou des demandeurs de la *Catégorie de l'expérience canadienne* qui sont déjà au Canada, détenteurs de visas de résidence temporaire avec permis de travail et/ou permis d'études.

4 CIBLE RÉALISTE D'IMMIGRATION FRANCOPHONE D'ICI 2023

D'ici 2023, la communauté visera à atteindre une cible de 820 nouveaux résidents permanents par année, excluant les déplacements liés à la migration interprovinciale d'immigrants arrivés ailleurs au Canada depuis moins de trois ans. La segmentation de la cible serait la suivante :

Tableau 9 : Cible annuelle d'immigration francophone à atteindre 2023

Résidents permanents		C.-B.	Vancouver	Victoria	Régions
Résidents permanents francophones (Période 2006-2011, ENM, 2011)		4 055	3 370	180	505
			83 %	4 %	12 %
Travailleurs qualifiés (fédéral)		221	184	10	28
Catégorie de l'expérience canadienne		88	73	4	11
Candidats de la province		133	110	6	17
Aides familiaux		88	73	4	11
Immigration économique		530	440	24	66
Époux, conjoints et enfants		140	116	6	17
Parents et grands-parents		70	58	3	9
Regroupement familial		210	175	9	26
Personnes protégées au Canada		32	27	1	4
Personnes à charge à l'étranger					
Réfugiés pris en charge par le gouvernement		48	40	2	6
Humanitaire		80	66	4	10
CIBLE TOTALE (Résidents permanents)		820	681	36	102
Résidents temporaires		C.-B.	Vancouver	Victoria	Régions
Travailleurs étrangers temporaires			50 %	4 %	46 %
<i>Première entrée et rentrée</i>		720	360	25	331
<i>Toujours présents</i>		1 180	590	41	543
Total - Travailleurs étrangers temporaires		1 800	951	67	874
Étudiants étrangers			80 %	5 %	15 %
<i>Première entrée et rentrée</i>		420	336	21	63
<i>Toujours présents</i>		1 000	800	50	150
Total - Étudiants étrangers		1 420	1 137	71	213
Mobilité interprovinciale (Québec - C.-B.)		855	711	38	32

La cible annuelle est fixée en utilisant comme repère la moyenne annuelle de la période intercensitaire 2006-2011 pendant laquelle la Colombie-Britannique a accueilli 4 055 résidents permanents francophones.

La planification des services doit donc être axée sur trois fonctions clés :

- Le recrutement et la rétention d’immigrants économiques dans chacune des catégories;
- L’appui aux immigrants francophones dans leurs efforts de regroupement familial;
- Le travail de mise en place de services aux réfugiés francophones.

Il faut aussi prévoir des actions qui contribuent à constituer un bassin de candidats à la résidence permanente parmi les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires

- Par un travail de recrutement et d’accueil d’étudiants étrangers francophones;
- Par un travail de recrutement et d’accueil de travailleurs étrangers temporaires;
- Par un travail « d’attachement communautaire » des étudiants étrangers et des travailleurs étrangers temporaires.

Enfin, les services d’établissement et d’intégration devront s’adresser à la fois aux nouveaux arrivants et aux migrants interprovinciaux, ces immigrants arrivés dans une autre province venus en Colombie-Britannique dans les deux ou trois premières années après leur arrivée au Canada.

5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D’ACTION DU RÉSEAU ET DE SES PARTENAIRES

Les objectifs stratégiques tracent les grandes lignes du travail à accomplir. Ces objectifs stratégiques et axes d’action sont fondés sur les constats suivants :

1. Les réformes en immigration obligent dorénavant de **travailler sur une base communautaire et régionale** plutôt que sur une base sectorielle. Les immigrants s’intègrent à une communauté, et non pas à un secteur comme la santé, l’éducation ou l’économie.
2. L’importance accordée à l’immigration économique appelle à une **collaboration très serrée avec les acteurs économiques de la région**, dont les employeurs.
3. Les communautés doivent **agir en amont du processus d’immigration** et être proactives dans l’identification de candidats, la sélection dans le bassin d’*Entrée express* et l’aiguillage pré-départ des immigrants, plutôt que d’être réactives à l’arrivée des immigrants au Canada.
4. Les **services aux immigrants seront appelés à changer** au cours des cinq prochaines années, au rythme de la mise en œuvre effective des transformations annoncées. Le Réseau et ses partenaires doivent être les maîtres d’œuvre de la réingénierie des services en français; sinon, ils subiront le changement plutôt que de le mouler.

Objectifs stratégiques	Axes d’action	Exemples d’actions
------------------------	---------------	--------------------

Objectifs stratégiques	Axes d'action	Exemples d'actions
OS 1 Accroître le nombre d'immigrants francophones en Colombie-Britannique	IMMIGRATION ÉCONOMIQUE AA 1.1 S'inscrire dans les stratégies de développement économique de chacune des régions de la province	Établir des cibles annuelles locales et régionales d'immigration francophone et accéder aux ressources de soutien nécessaires (modèles d'analyse et de planification locale, analyse de la capacité des infrastructures, etc.)
	AA 1.2 Développer un partenariat effectif avec les employeurs	Explorer la faisabilité d'une entreprise sociale de recrutement de main-d'œuvre à l'étranger Établir et nourrir les partenariats avec les organismes anglophones (notamment les municipalités et leurs stratégies de développement économique – grappes industrielles, chambres de commerce, réseaux de coopération et d'économie sociale, analyses des besoins de main-d'œuvre, etc.)
	AA 1.3 Développer et mettre en œuvre une stratégie de cibles par catégorie d'immigrants	Mettre sur pied un groupe de travail pour développer une stratégie proactive d'immigration francophone pour Vancouver, vu la force d'attraction de la métropole
	IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES AA 1.3.1 Établir des cibles annuelles locales / régionales par catégorie d'immigrants économiques francophones et bilingues	Identifier les <i>travailleurs qualifiés (fédéral)</i> selon les besoins locaux de main-d'œuvre décelés et les projections nationales et provinciales Mettre l'accent sur les micro, petites et moyennes entreprises Identifier les employeurs selon les professions prioritaires et les métiers spécialisés Établir une stratégie « Destination Canada » Élaborer une stratégie de recrutement et de placement d'aides familiaux francophones <ul style="list-style-type: none"> • Foyer Maillard, Communitas, foyers de groupes pour jeunes, besoins en région, etc. • Formation qualifiante Educacentre • Lien avec la stratégie de développement des services de garde et des services à la petite enfance

Objectifs stratégiques	Axes d'action	Exemples d'actions
	<p>REGROUPEMENT FAMILIAL</p> <p>AA 1.3.2 Appuyer les résidents permanents francophones de la province qui souhaitent se prévaloir de la catégorie du regroupement familial</p>	<p>Offrir des ressources et des appuis techniques aux parrains dans cette catégorie d'immigration</p> <p>Faire le lien avec des services-conseils accrédités</p>
	<p>RÉFUGIÉS</p> <p>AA 1.3.3 Poursuivre le travail de rétablissement des réfugiés francophones en partenariat avec les organismes autorisés</p>	<p>Sensibiliser la communauté francophone aux options de parrainage et aux engagements communautaires nécessaires</p> <p>Poursuivre le travail auprès des réfugiés francophones parrainés par le gouvernement du Canada, en partenariat avec les organismes de rétablissement autorisés</p> <p>Travailler avec les communautés ethnoculturelles francophones</p>
	<p>AA 1.4 Encadrer la participation des acteurs économiques francophones dans le système <i>Entrée express</i> pour la sélection d'immigrants économiques francophones</p>	<p>Connaitre à fond le fonctionnement du système</p> <p>Établir des relations avec les conseillers en immigration accrédités et les recruteurs de travailleurs étrangers</p> <p>Appuyer les membres des diverses diasporas présentes en Colombie-Britannique dans la diffusion d'information pertinente</p>
<p>OS 2 Maximiser l'opportunité offerte par la <i>Catégorie de l'expérience canadienne</i> (CEC) et le <i>Programme des candidats de la province</i> (PCP)</p>	<p>AA 2.1 Créer une stratégie de recrutement de résidents permanents parmi les résidents temporaires francophones présents en Colombie-Britannique et au Canada</p>	<p>Identifier les besoins des employeurs et les segments de travailleurs étrangers temporaires en Colombie-Britannique en lien avec les stratégies locales en immigration francophone</p> <p>Dépister les employeurs qui font appel aux TÉT dans chaque localité</p>

Objectifs stratégiques	Axes d'action	Exemples d'actions
	AA 2.2 Développer une connaissance des conditions et des modalités administratives des catégories CEC et PCP-Express Entry BC	<p>Connaitre les conditions spécifiques des sous-catégories du CEC</p> <p>Connaitre les conditions spécifiques des volets du PCP (Programme Express Entry BC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Skilled Worker • Health Care Professional • International Graduate • International Postgraduate • Northeast Pilot Project • Business Immigration • Strategic Projects <p>Collaborer avec la province pour établir des cibles d'immigration francophone parmi les 5 500 places du PCP et un accent sur les services</p>
	AA 2.3 Créer un bassin de travailleurs étrangers temporaires francophones qualifiés pour la résidence permanente	<p>Établir une stratégie et des mécanismes d'identification et d'accompagnement des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) francophones en Colombie-Britannique, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les métiers spécialisés en forte demande • Les aides familiaux • Les travailleurs du secteur des services <p>Les participants aux programmes de mobilité internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience internationale Canada • Mobilité de la jeunesse • Vacances-travail (PVT) • Jeunes professionnels (JP) <p>Établir une stratégie et des mécanismes d'identification et d'accompagnement des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) francophones en Colombie-Britannique, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les métiers spécialisés en forte demande • Les aides familiaux • Les travailleurs du secteur des services <p>Les participants aux programmes de mobilité internationale</p>

Objectifs stratégiques	Axes d'action	Exemples d'actions
		Développer avec les employeurs locaux des stratégies de rétention et d'obtention de la résidence permanente des TÉT
	AA 2.4 Créer un bassin d'étudiants étrangers temporaires francophones qualifiés pour la résidence permanente	Créer une stratégie et des mécanismes d'identification et d'accompagnement des étudiants étrangers francophones en Colombie-Britannique
		Contribuer aux efforts de recrutement d'étudiants étrangers francophones du BAFF et Simon Fraser University, notamment en participant aux initiatives de développement de la capacité de recrutement, d'accueil et d'intégration des établissements postsecondaires sous l'égide de l'Association des universités de la francophonie canadienne
		Participer au dépistage d'étudiants étrangers francophones et bilingues au sein des établissements anglophones de la province et des établissements privés d'enseignement désignés, en particulier dans des programmes de partenariats internationaux avec la Francophonie (c.-à-d. Bordeaux – Okanagan)
		Mobiliser les employeurs pour offrir aux étudiants étrangers des emplois d'été, placements coop, stages professionnels répondant aux exigences de la CEC et du PCP (NOC, durée, etc.)
Recruter des étudiants étrangers ayant fait leurs études au Québec, notamment par des opportunités de travail, d'apprentissage de l'anglais et de stages en Colombie-Britannique lors des études et postdiplôme		

Objectifs stratégiques	Axes d'action	Exemples d'actions
OS 3 Améliorer l'intégration des nouveaux arrivants aux communautés francophones de la province	AA 3.1 Développer des services d'aiguillage pré-départ et d'intégration sociale et économique des immigrants francophones	Contribuer à l'information en disponible en ligne sur les portails communautaires et gouvernementaux portant sur les opportunités économiques de la francophonie
		Offrir à distance des services personnalisés d'accompagnement et d'aiguillage spécialisé (métiers spécialisés et/ou règlementés, gens d'affaires, investisseurs, démarrage d'entreprise, etc.)
	AA 3.2 Assurer l'accès aux services d'accueil et d'établissement sur tout le territoire de la province	Identifier les nouveaux arrivants francophones, évaluer leurs besoins et les aiguiller vers les services appropriés en français en temps opportun
		Assurer une représentation du multiculturalisme dans les établissements francophones et un rapprochement entre les immigrants et la communauté d'accueil francophone
	AA 3.3 Assurer l'accès aux programmes de formation et passerelles selon l'activité professionnelle	Collaborer avec les établissements de formation dans la livraison de programmes passerelles et de programmes de formation linguistique liée à l'emploi ou à l'activité professionnelle, notamment l'anglais langue de travail
		Bonifier l'offre de services et de formation spécialisée non créditée provenant des organismes communautaires francophones
Offrir des programmes de formation en entrepreneuriat et en employabilité pour les immigrants récents		

6 AMÉLIORATION CONTINUE DU RENDEMENT

La réalisation des objectifs stratégiques s'appuiera sur l'amélioration continue du rendement du Réseau et de ses partenaires. Deux objectifs clés sont poursuivis : l'efficacité des services et la gouvernance de l'action communautaire. L'amélioration continue du rendement du Réseau et de ses partenaires passe par l'appui, le renforcement et la réingénierie des capacités de répondre aux besoins de la communauté et des immigrants francophones sur le terrain.

Le Réseau et ses partenaires devront anticiper l'impact des changements et transformer l'offre de services en français en réponse aux besoins changeants d'une clientèle nouvelle provenant de pays sources différents. Les nouveaux immigrants économiques arriveront avec une offre

d'emploi réservé, ayant passé leur test de compétence linguistique et obtenu l'équivalence de leurs diplômes avant de mettre les pieds au Canada, ou encore, ils seront déjà en sol canadien depuis quelques années comme résidents temporaires. En même temps, plusieurs immigrants francophones déjà clients avant les réformes seront toujours prestataires de services pendant la période de transition.

Les mécanismes de gouvernance communautaire seront transformés au cours des premières années du plan stratégique pour mieux répondre à ces nouvelles réalités d'un engagement proactif des communautés francophones.

Objectifs d'amélioration continue	Axes d'action	Exemples d'actions
OAC 4 Améliorer l'efficacité des services aux nouveaux arrivants francophones	AA 4.1 À court terme, faciliter le développement d'une stratégie d'amélioration des services en français offerts aux immigrants francophones tant par le PIF que par les fournisseurs de services anglophones d'abord sur le territoire du Lower Mainland et ensuite dans le reste de la province	<p>Raffiner le modèle de services d'établissement francophones délocalisés (c'est-à-dire des francophones employés par des fournisseurs de services – DiverseCity, Mosaic, Success, YWCA, etc. - pour répondre à la demande des immigrants francophones sur leur territoire)</p> <p>Établir des protocoles d'entente formels sur l'accès équitable aux services en français de qualité et sur le contrôle de la qualité (validation externe)</p> <p>Formaliser le fonctionnement des rencontres des travailleurs de terrain francophones (désignation de postes francophones, reconnaissance de la charge de travail, sensibilisation des gestionnaires et du personnel des fournisseurs de services, normes de services en français, etc.)</p> <p>Développer l'offre de services directs en français du PIF, en coopération avec les organismes membres du RIF, et coordonner la/les propositions de services en réponse à l'appel d'offres de CIC 2016-2019</p>

Objectifs d'amélioration continue	Axes d'action	Exemples d'actions
	<p>AA 4.2 À moyen terme, mettre en place un organisme francophone mandaté et reconnu comme porteur du dossier en immigration, y compris fournir un continuum des services d'établissement autorisés par CIC à l'échelle de la province</p>	<p>Réaliser des travaux préparatoires à la mise en place d'un organisme porteur du dossier en immigration francophone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les informations de gestion et les statistiques d'utilisation des services en français, consolider la gestion des connaissances • Réaliser une étude comparée de l'offre et de la demande de services en français sur le territoire d'ici 2018 • Préparer un plan d'affaires pour des services en français consolidés, selon un modèle innovateur établi pour une région métropolitaine étendue
	<p>AA 4.3 Rechercher les économies d'échelle et la qualité de service local dans les plus petites communautés</p>	<p>Développer un modèle de livraison de services correspondant aux microcibles locales et articuler un plan d'affaires (ressources humaines et financières, formules de capacités locales latentes ou de partenariats de services ponctuels, etc.)</p>
<p>OAC5 Transformer les mécanismes de gouvernance communautaire de l'immigration francophone</p>	<p>AA 5.1 Aligner la gouvernance et les modes de fonctionnement du Réseau avec les nouvelles orientations, notamment le rôle du RIF dans les services indirects et du PIF dans les services directs</p>	<p>Préparer un plan de transition pour l'autonomisation du RIF et du PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle de structure de services • Cadre de gestion du rendement et de l'imputabilité • Analyse d'efficience et d'efficacité • Gouvernance de l'organisme • Calendrier de transition et jalons (connaissances acquises et performance au plan des services)
	<p>AA 5.2 Aligner le rôle des partenaires du Réseau avec les nouvelles orientations</p>	<p>Préparer un plan de transition pour la gouvernance du RIF</p> <p>Élaborer et exécuter une stratégie d'engagement des organismes de la francophonie de la Colombie-Britannique, à Vancouver et dans les régions</p> <p>Aligner les partenaires communautaires sur le</p>

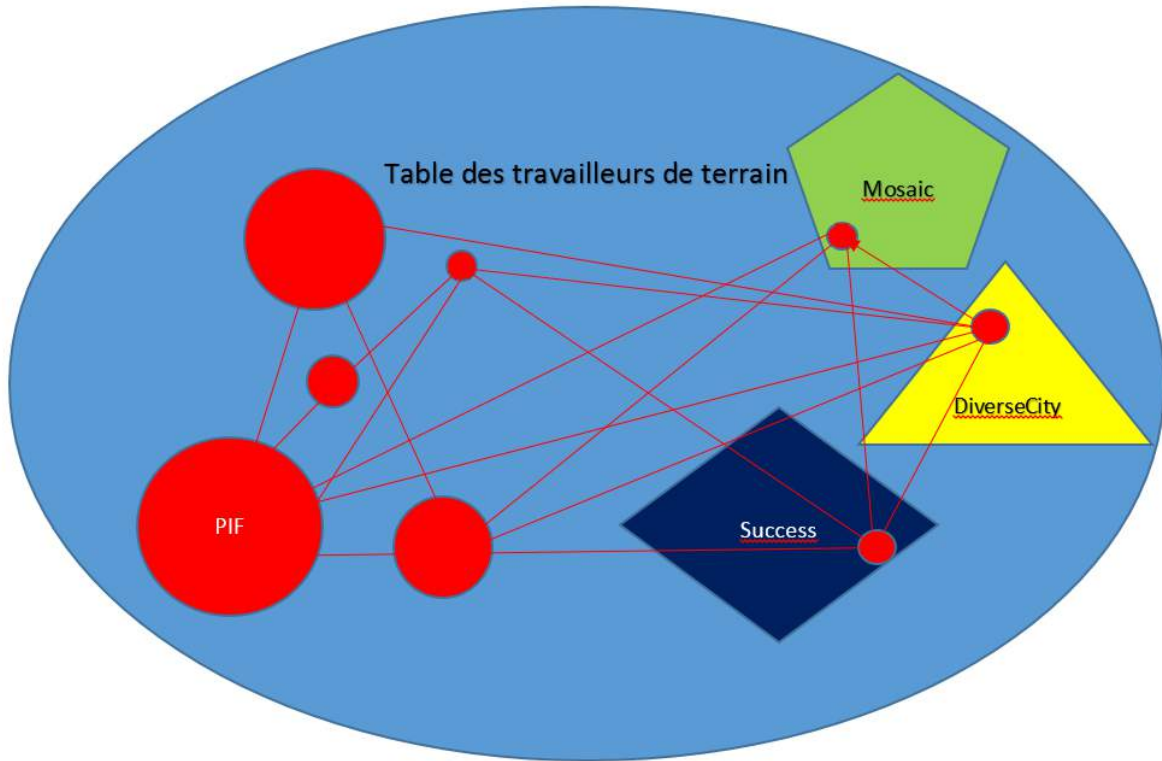
Objectifs d'amélioration continue	Axes d'action	Exemples d'actions
		<p>plan stratégique et le plan opérationnel (microcibles, accueil, établissement et intégration, appui aux travailleurs temporaires et étudiants étrangers, etc.)</p> <p>Nourrir le dialogue soutenu et l'amélioration continue entre les partenaires du RIF avec un accent sur la réalisation du plan stratégique</p>

6.1 Illustration du modèle de livraison de services délocalisés

Le modèle de services vise à formaliser un continuum de services partant de la perspective du client. Le continuum doit permettre aux nouveaux arrivants clients d'avancer sans heurts d'un service en français à l'autre selon leurs besoins et à développer des protocoles d'intégration entre les fournisseurs suivant une logique de service à la clientèle, pas une logique de défense des intérêts des organismes. L'indicateur de rendement est d'améliorer l'efficacité des services aux nouveaux arrivants francophones et d'équilibrer l'offre de services et la couverture du territoire selon des modèles de service économiques et efficaces.

L'illustration suivante tente de présenter visuellement et simplement la structure informelle qui existe maintenant. Les ronds rouges représentent des organismes francophones ou des services en français accessibles aux immigrants francophones sur tout le territoire du Lower Mainland, tels Educacentre, la Société de développement économique, la Boussole, etc.

Figure 1 : Illustration du modèle de livraison de services délocalisés



Dans cette représentation de l'organisation actuelle des services, les fournisseurs de services aux immigrants ont embauché des francophones comme travailleurs d'établissement et ont conclu des ententes de partenariat avec divers organismes de la communauté. Le principal avantage de ce modèle reste la profondeur de l'expérience des fournisseurs de services et la couverture d'un vaste territoire urbain et suburbain. Ils planifient la livraison de services selon les paramètres stricts de CIC.

D'autres organismes de la francophonie sont en contact avec la clientèle des immigrants francophones, mais ne sont pas des fournisseurs de services comme l'entend CIC. Leur mandat et leurs programmes incluent les immigrants francophones au même titre que leurs autres clientèles régulières. Ils sont partenaires du RIF et coordonnent leur offre de services aux populations immigrantes selon leurs modalités de programmes.

Ce plan stratégique souligne le besoin de formaliser par voie de protocoles ou autrement quelques éléments clés :

- La notion de l'équité dans l'accès aux services de qualité en français;
- Les normes de services publiées et partagées largement;
- Le contrôle externe du rendement (vérification et audit, redevabilité, etc.);
- Le transfert et la consolidation des connaissances de programme et de gestion;
- L'articulation d'un plan de transition « par et pour » les francophones qui capte les éléments originaux et innovateurs d'une « Approche Vancouver ».

Les enjeux de développement communautaire et d'épanouissement de la minorité francophone restent au cœur des préoccupations à gérer tout au cours de l'invention d'une approche originale pour la Colombie-Britannique.

6.2 La transformation de la gouvernance communautaire de l'immigration francophone

Lors de l'élaboration du plan stratégique, les partenaires communautaires du RIF ont souligné une tension fondamentale : le Programme d'immigration francophone (PIF) joue depuis peu un rôle de services directs, rôle que plusieurs confondent avec celui du RIF. Depuis sa conception, le RIF a joué un rôle de services indirects en immigration, c'est-à-dire un rôle de représentation, de veille stratégique, de concertation et de coordination des organismes membres.

Quelques jalons importants surviendront à court terme.

L'appel d'offres de services lancé par CIC pour la livraison de services d'établissement est attendu à l'été 2015 pour une mise en œuvre en avril 2016 (pour une durée encore inconnue). Le RIF devra s'assurer qu'il y ait un dialogue entre les organismes intéressés, et non pas un cartel d'inclusion ou d'exclusion, puisque CIC procédera probablement par un appel d'offres ouvert aux secteurs communautaire, public et privé.

L'évaluation et l'éventuel renouvellement de la *Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018* et des investissements consentis par CIC dans ce cadre seront critiques. À l'automne 2017, les évaluations de programme seront complétées par les divers ministères, et les recommandations au cabinet fédéral seront en chantier pour une décision devant prendre effet en avril 2018. La communauté francophone de la Colombie-Britannique devra être en mesure d'illustrer les progrès réalisés en matière d'immigration dans les éléments de son ressort.

Les évaluations formatives des nouveaux mécanismes tels *Entrée express*, la *Stratégie canadienne en matière d'éducation internationale*, etc. représentent des occasions pour la communauté d'illustrer les progrès accomplis et le virage stratégique vers la proactivité communautaire.

Un calendrier de transition pour la refonte des mécanismes de gouvernance du RIF et l'autonomisation de ses activités de services indirects et de services directs doit être établi. Un horizon naturel serait 2018, avec le renouvellement de la *Feuille de route*. La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, mandataire du RIF et du PIF, a indiqué son intention de procéder à l'autonomisation du dossier de l'immigration.

La qualité du service livré au nouvel arrivant francophone est la clé de l'attachement souhaité à la francophonie de la Colombie-Britannique et reste un principe directeur qui fait largement consensus. Les discussions sur la gouvernance communautaire ne doivent pas détourner les énergies du travail à réaliser pour mettre en œuvre le plan stratégique.

7 ANNEXE A : LES QUATRE PILIERS DE LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION

7.1 L'économie

Le but de l'immigration est d'améliorer la performance économique du Canada. Le système d'immigration crée un lien très étroit entre les besoins de main-d'œuvre et la venue au Canada d'immigrants qualifiés, à titre de résidents permanents ou de travailleurs temporaires. Les conditions préalables imposées et le système de sélection des immigrants sont réformés afin de répondre plus rapidement à ce but premier.

- Le ministre a identifié vingt-quatre (24) nouvelles professions prioritaires et un plafond de 5 000 nouvelles demandes, sans offre d'emploi réservé, y compris un sous-plafond de 300 nouvelles demandes pour chaque profession.
- Une nouvelle catégorie *Travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)* est plafonnée à 3 000 demandes, parmi une liste de 43 professions admissibles dont 26 métiers en demande ne font pas l'objet d'un sous-plafond et 17 métiers à besoin modéré sur le marché du travail font chacun l'objet d'un sous-plafond de 100 demandes.
- Les *travailleurs étrangers temporaires* sont sélectionnés selon les besoins à court terme de l'économie canadienne. Les conditions générales de leur admission au Canada sont en voie de rationalisation. Par exemple, ils peuvent obtenir un permis de travail ouvert transitoire s'ils ont soumis une demande de résidence permanente admissible dans la Catégorie de l'expérience canadienne et un projet pilote en Alberta permet aux travailleurs étrangers temporaires dans une profession donnée de changer librement d'employeurs, sans devoir obtenir un avis relatif au marché du travail. De plus, les communautés de la francophonie canadienne n'ont pas à obtenir d'EIMT pour les travailleurs temporaires francophones sélectionnés dans le cadre élargi de Destination Canada.
- L'intention du gouvernement est de modifier le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour « s'assurer que les titulaires de permis d'études sont vraiment des étudiants qui étudient au Canada et qui sont inscrits dans des établissements d'enseignement autorisés à les recevoir. » Le permis d'études ne peut être délivré que si l'étudiant produit une attestation écrite de son acceptation dans un établissement d'enseignement désigné.

7.2 L'efficacité

Les opérations du système canadien d'immigration sont transformées de fond en comble. Partant du système d'*Entrée express*, de la grille de points révisée et du plafonnement des catégories d'immigrants économiques, et allant jusqu'à la rationalisation des services d'établissement et du traitement des demandes d'asile, CIC exerce un contrôle serré pour améliorer l'efficacité de l'ensemble des opérations.

- Procéder par *instructions ministérielles* permet à CIC de réagir plus rapidement à l'évolution de la situation économique au Canada et à l'étranger. Le ministre peut créer une nouvelle catégorie d'immigrants économiques d'une durée de cinq ans et limitée à 2 750 personnes par année par la voie d'instructions ministérielles.
- Le nouveau système de points donne l'avantage aux personnes de 18 à 35 ans ayant plus de 4 ans d'expérience professionnelle et ayant une offre d'emploi réservé et une expérience antérieure de travail et d'études au Canada ou de la famille au Canada. La compétence linguistique et l'équivalence des diplômes sont deux conditions sine qua non. Leurs besoins d'appui à l'établissement sont d'autant réduits.

- Le système *Entrée express*, semblable au système en deux étapes en place en Nouvelle-Zélande et en Australie, est opérationnel depuis janvier 2015. À la première étape, « les immigrants éventuels remplissent un formulaire pour indiquer leur “intérêt” à venir au Canada. À l’aide de critères publiquement établis, clairs et transparents, on évalue l’information recueillie pour déterminer si les candidats peuvent faire partie du bassin de DI ainsi que pour établir leur rang relatif dans ce même bassin. Le formulaire de DI ne constitue pas une demande en soi, mais plutôt une première étape. Au cours de la deuxième étape du modèle de DI, les candidats dont les caractéristiques correspondent aux besoins ciblés par les employeurs et gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral (comme l’expérience de travail, les compétences linguistiques et les résultats de l’évaluation de leurs études) reçoivent une “invitation à présenter une demande” de résidence permanente. Dans un tel système, il ne serait pas nécessaire d’étudier toutes les demandes dans l’ordre où elles sont reçues. Les candidats seraient plutôt sélectionnés selon la pertinence de leurs compétences et de leur expérience. Tous les candidats qui soumettront une déclaration d’intérêt ne seront pas nécessairement invités à présenter une demande de visa de résident permanent. »
- Le *Plan d’action triennal fédéral-provincial-territorial* établit une vision commune de l’immigration. Les ministres responsables de l’immigration se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre le système *Entrée express* pour créer un bassin de travailleurs qualifiés et ont convenu de « renforcer l’obligation de reddition de compte et l’intégrité de tous les programmes d’immigration économique, à l’échelon fédéral, provincial et territorial. »
- En parallèle, CIC a annoncé le non-renouvellement de l’Accord Canada-Manitoba et de l’Accord Canada-Colombie-Britannique. L’Accord Canada-Ontario est échu. Ces accords portaient principalement sur les services d’établissement et les services publics provinciaux et municipaux liés à l’intégration des immigrants.
- Le système nommé *Environnement de déclarations d’ententes de contribution* (iEDEC) est en place depuis décembre 2013. Les organismes de prestation de services qui reçoivent des fonds de CIC doivent enregistrer les clients dans la base de données et fournir toute une série d’informations sur les services utilisés par les usagers, incluant le temps accordé à chaque usager. Il devient alors possible pour le Ministère d’analyser les effets cumulatifs de ses programmes sur la population visée, de colliger des données de nombreuses sources et de mesurer avec exactitude l’efficacité du système d’établissement pour les bénéficiaires.
- La sélection de résidents permanents dans le bassin des résidents temporaires déjà intégrés au Canada est croissante. La Catégorie de l’expérience canadienne augmente en nombre depuis sa création. Le Programme des candidats des provinces est composé, selon la province, entre 40 % et 85 % de résidents temporaires qui obtiennent le statut de résidents permanents sans quitter le Canada.
- En 2012-2013, CIC a investi plus de 600 millions de dollars dans les services d’établissement au Canada, soit un montant moyen de près 2 400 \$ par immigrant, comparativement à près de 950 \$ en 2005.
- Les conditions régissant la catégorie du regroupement familial sont resserrées. Les conditions de parrainage identifient les personnes admissibles, établissent un seuil plus élevé de revenus (le relevé annuel d’impôt émis par l’Agence de revenu du Canada servant de seule preuve à l’appui), et étendent à 20 ans la période de caution des parrains. Le supervisa pour parents et grands-parents d’une durée de dix ans permet les

entrées et sorties multiples du Canada et oblige le détenteur à souscrire à une assurance santé canadienne.

- Le traitement des demandes d’asile (réfugiés) est profondément modifié. Les réfugiés sélectionnés à l’étranger seront uniquement des personnes désignées comme réfugiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou par un État étranger. Les organismes de parrainage n’ont plus la possibilité de choisir eux-mêmes les réfugiés. Le système de traitement des demandes d’asile faites au Canada a été modifié afin d’accélérer le traitement des demandes et de renvoyer plus rapidement les demandeurs déboutés. Selon les analyses de CIC, les changements au système d’octroi du statut de réfugié permettront des économies estimées à 1,6 milliard de dollars sur cinq ans en coûts reliés à l’aide sociale et à l’éducation.

7.3 L’autorisation / l’ accréditation des établissements et intervenants

Les intervenants en immigration seront dorénavant désignés ou obtiendront l’autorisation de CIC de livrer des services aux immigrants à l’étranger ou au Canada. L’ accréditation, la désignation et l’appel aux propositions de services réduisent le nombre d’intervenants et professionnalisent les services, qui sont intégrés dans un continuum dont l’accès est contrôlé.

Voici une liste partielle des catégories d’organismes désignés selon les réformes et les processus d’appels de propositions lancés depuis 2011 :

- Organismes désignés – évaluation des compétences linguistiques et évaluation des titres de compétences étrangers;
- Consultants en immigration accrédités par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC);
- Organismes « signataires d’entente de parrainage » de réfugiés;
- Établissements d’enseignement postsecondaire autorisés, avec ou sans accord avec chacune des provinces (les consultations pour les modifications réglementaires sont présentement en cours);
- Groupes d’investisseurs providentiels et fonds de capital -risque désignés (catégorie démarrage d’entreprise);
- Organismes d’établissement (sélectionnés par appel d’offres national, plus ceux du Manitoba et de la Colombie-Britannique);
- Rôle des employeurs (système *Entrée express*, attestation du respect des règles, Programme des travailleurs étrangers temporaires, pouvoir d’inspection de CIC et de EDSC).

Il est important de noter que les appels d’offres de services lancés par CIC sont ouverts aux entreprises privées et sont assujettis aux accords internationaux de libre-échange. Récemment, les fournisseurs de services étrangers ont été retenus pour l’administration des tests de compétence linguistique en anglais et en français, l’évaluation de l’équivalence des diplômes et l’administration des bureaux de visas (dont la collecte d’information biométrique).

7.4 La sécurité

Le système canadien d'immigration doit répondre aux exigences de la sécurité nationale et des ententes internationales de sécurité du périmètre nord-américain. De nombreuses mesures préventives et correctives sont mises en place.

- Sanction contre le passage clandestin : Le ministre peut désigner une « arrivée irrégulière » lorsqu'un nombre important de demandeurs d'asile arrivent simultanément (c.-à-d. par bateau transportant des centaines de réfugiés). Si le statut de réfugié leur est accordé, leur statut est sujet à une réévaluation après cinq ans, période pendant laquelle ces personnes ne pourront pas faire de demande de résidence permanente ni parrainer des membres de leur famille. Si ces personnes n'obtiennent pas le statut de réfugié, elles ne peuvent interjeter un appel de la décision, elles seront renvoyées et ne pourront pas demander à immigrer au Canada pour une période de cinq ans.
- Information biométrique exigée dès 2013 : Le Canada a signé une entente internationale de partage d'information avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est ainsi qu'il a été établi que les pays membres du Groupe de passeport des Cinq nations partageront les données d'immigration entre eux, dont les données biométriques. Les données d'un détenteur de visa temporaire seront détruites après cinq ans.
- En décembre 2012, le Canada et les États-Unis ont signé un traité d'échange de renseignements en matière d'immigration, s'inscrivant dans le *Plan d'action sur la sécurité et la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre*, pour assurer un meilleur contrôle des immigrants et des visiteurs. Aucun renseignement concernant les citoyens ou les résidents permanents ne sera communiqué. L'échange de renseignements biographiques commencera en 2013 et l'échange de renseignements biométriques débutera en 2014.

8 ANNEXE B : CIBLES PAR CATÉGORIE PRÉSENTÉES PAR CIC AU PARLEMENT DU CANADA, CIBLES COMMUNAUTAIRES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE ET NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE PAR CATÉGORIE 2006-2014

Tableau 10 : Cibles d'immigration par catégorie, Canada et francophonie canadienne, 2015

Catégorie d'immigrant	Personnes admises 2012	Cibles 2015	Cible de 4,4 pour cent immigration francophonie canadienne
Travailleurs qualifiés (fédéral)	57 213	51 000	2 244
Catégorie de l'expérience canadienne	9 359	23 000	1 012
Aides familiaux	9 012	30 000	1 320
Candidats des provinces et des territoires	40 899	48 000	2 112
Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec	34 256	29 300	
Gens d'affaires sélectionnés par le Québec	4 634		
Total – Immigration économique	160 819	181 300	6 688
Catégorie d'immigrant	Personnes admises 2012	Cibles 2015	Cible de 3,3* pour cent immigration francophonie canadienne
Époux, conjoints et enfants	43 193	48 000	1 584
Parents et grands-parents	21 815	20 000	660
Total – Regroupement familial	65 008	68 000	2 244
Catégorie d'immigrant	Personnes admises 2012	Cibles 2015	Cible de 3,3* pour cent immigration francophonie canadienne
Personnes protégées au Canada		11 000	363
Personnes à charge à l'étranger de personnes protégées se trouvant au Canada		4 300	142
Réfugiés pris en charge par le gouvernement		14 500	479
Total - Humanitaire	23 094	29 800	984

Tableau 11 : Canada (excluant le Québec selon la province de destination envisagée) - Résidents permanents d'expression française* par catégorie de l'immigration, 2006 à mars 2014 selon Citoyenneté et Immigration Canada, MDR juillet 2014 (RE-14-1261)

Catégorie de l'immigration (d.p. – demandeurs principaux; c.p. – conjoints et personnes à charge)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	janvier à mars 2014
Conjoints et partenaires	468	491	543	503	560	678	654	618	146
Fils et filles	64	59	44	44	55	90	67	44	--
Parents et grands-parents	104	110	122	103	185	172	101	206	21
Autres	35	31	13	45	54	80	65	34	--
Regroupement familial Total	671	691	722	695	854	1 020	887	902	192
Entrepreneurs - d.p.	--	--	--	--	--	--	0	--	0
Entrepreneurs - c.p.	14	--	11	--	7	--	0	--	0
Travailleurs autonomes - d.p.	--	--	0	--	--	--	1	--	--
Travailleurs autonomes - c.p.	--	--	--	--	--	5	4	5	0
Investisseurs - d.p.	--	--	--	6	5	--	0	--	--
Investisseurs - c.p.	6	8	6	7	21	9	9	21	--
Travailleurs qualifiés - d.p.	435	537	587	565	545	346	311	291	41
Travailleurs qualifiés - c.p.	573	651	787	809	745	480	547	523	47
Catégorie de l'expérience canadienne - d.p.	0	0	0	18	46	53	78	81	81
Catégorie de l'expérience canadienne - c.p.	0	0	0	5	26	40	47	65	29
Métiers spécialisés - d.p.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Métiers spécialisés - c.p.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candidats des provinces ou des territoires - d.p.	36	55	90	121	119	188	249	225	68
Candidats des provinces ou des territoires - c.p.	51	78	88	125	127	228	335	199	42
Aides familiaux résidents - d.p.	5	--	13	11	11	6	8	11	--
Aides familiaux résidents - c.p.	--	--	5	5	7	9	27	7	--
Immigrants économiques Total	1 133	1 347	1 596	1 678	1 668	1 372	1 616	1 436	316
Réfugiés parrainés par le gouvernement	248	299	304	227	108	150	154	213	20
Réfugiés parrainés par le secteur privé	57	69	43	53	37	51	89	121	17
Réfugiés admis au Canada	329	242	176	248	361	403	355	296	124
Personnes à charge des réfugiés	141	137	125	177	282	409	468	236	32
Réfugiés Total	775	747	648	705	788	1 013	1 066	866	193
Autres immigrants	104	121	141	139	172	136	120	154	26
Catégorie non déclarée	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Total	2 683	2 906	3 107	3 217	3 482	3 542	3 689	3 358	727

9 ANNEXE C : ANALYSE DES AVIS DU MARCHE DU TRAVAIL (AMT) 2005-2012, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Tableau 12 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par des avis positifs relatifs au marché du travail, par emplacement de travail (C.-B.)

Région urbaine	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Abbotsford *	530	700	975	1 765	1 010	995	1 260	1 400
Chilliwack **	80	140	385	585	415	385	395	735
Dawson Creek **	10	25	120	150	55	100	110	265
Fort Nelson	10	20	30	45	45	60	225	745
Fort St. John **	30	55	190	305	85	120	150	325
Kamloops **	75	80	170	450	160	210	165	335
Kelowna *	145	385	890	1 485	1 125	1 160	1 250	1 550
Nanaimo **	50	75	90	240	100	115	105	100
Oliver	60	100	160	245	220	275	345	445
Osoyoos	25	35	65	115	115	130	120	175
Penticton **	20	45	70	165	80	100	100	100
Prince George **	115	135	110	285	190	95	135	260
Squamish **	30	30	35	175	75	95	80	70
Tumbler Ridge	10	0	0	30	0	15	115	255
Vancouver *	10 305	12 775	13 910	23 395	10 505	10 810	9 770	14 010
Vernon **	20	40	175	310	155	145	150	205
Victoria *	3 005	1 065	1 935	1 770	3 020	1 250	3 735	990
Whistler	340	380	545	1 165	565	510	360	475
Plus d'un emplacement dans la province	1 330	2 515	2 610	3 510	2 700	3 125	1 930	2 535
Autre	675	1 085	1 515	3 040	1 190	1 455	1 970	3 080
Colombie-Britannique - Total	16 850	19 675	23 975	39 225	21 795	21 150	22 470	28 060

Notes (emplacement de travail) :

1. Source : Système des travailleurs étrangers (STÉ)
2. Ce tableau présente le nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) visés par les avis positifs relatifs au marché du travail (AMT) (incluant les avis positifs relatifs au marché du travail accéléré), par emplacement de travail.
3. Règle générale, l'emplacement de travail est indiqué dans la demande d'AMT et inscrit dans le STÉ par l'agent qui traite la demande. Si aucun emplacement de travail n'est indiqué dans le STÉ, l'adresse de l'employeur est utilisée comme approximation. Si plusieurs emplacements successifs sont inscrits dans le STÉ, seul le premier est choisi. Dans certains cas, l'emplacement de travail inscrit dans le STÉ consiste en un itinéraire, une liste de villes ou de provinces, une description, etc.
4. Les régions urbaines font partie de la liste lorsque le nombre de postes de TÉT à cet endroit atteint le seuil d'inclusion. Autant que possible, les régions urbaines sont regroupées dans la région métropolitaine de recensement (RMR) appropriée, identifiée par la mention « * », ou dans l'agglomération de recensement (AR), identifiée par la mention « ** », au sens de la Classification géographique type (CGT) de 2011. « En mer » représente des emplacements situés dans les eaux canadiennes tels qu'une plateforme de forage ou un navire.
5. La mention « Plus d'un emplacement dans la province » signifie que l'emplacement de travail comprend plus d'une région urbaine dans la même province.
6. La catégorie « Autres » comprend les autres régions suivantes : 1) les régions pour lesquelles on dispose seulement de descriptions générales (par exemple le Nord); 2) les endroits multiples couvrant plusieurs provinces ou territoires; et 3) les régions urbaines où le nombre de postes de TÉT est inférieur au seuil d'inclusion.
7. Étant donné le grand nombre de régions urbaines dans les différentes provinces, seulement les régions urbaines rencontrant le seuil d'inclusion sont présentées. Le seuil d'inclusion est propre à chaque province/territoire et est déterminé d'après les régions urbaines les plus populaires (basé sur 4 périodes combinées) pour chaque province/territoire.
8. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
9. Un employeur peut faire une demande d'AMT à l'égard d'un ou plusieurs TÉT. Les avis relatifs à l'embauche d'un travailleur qualifié dans un poste permanent (avis relatif à un emploi réservé) ne sont pas compris dans ce tableau.
10. C'est à Citoyenneté et immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qu'il revient d'accorder ou non un permis de travail. Ainsi, il peut arriver que des TÉT nommés dans un AMT positif n'obtiennent pas de permis de travail. De plus, il ya en moyenne un décalage de 105 jours entre la date de décision et celle à laquelle un TÉT obtient un permis de travail et/ou arrive au Canada.
11. Les TÉT n'ont pas tous besoin d'un AMT pour obtenir un permis de travail. Des exceptions sont prévues notamment par l'Accord général sur le commerce des services et par l'Accord de libre-échange nord-américain.
12. Les données du tableau peuvent différer des données présentées dans des communiqués antérieurs de EDSC. Ces écarts reflètent des ajustements des données administratives au fil du temps, ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul, afin de présenter des données statistiques plus précises.

Date de modification : 2013-10-18

Source : http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/statistiques_amt/annuel-emp-travail.shtml

Tableau 13 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail par niveau de compétence, ainsi que le groupe de professions liées à la gestion, Colombie-Britannique 2005-2012

Gestion et Niveau de compétence (A - D)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0 - Gestion	335	395	370	810	610	645	540	760
A - Personnel professionnel	4 860	5 940	4 610	4 240	3 455	3 130	2 900	3 225
B - Personnel technique et spécialisé	5 570	4 995	6 515	9 615	6 675	5 615	8 575	10 310
C - Personnel intermédiaire et de bureau	5 805	6 485	8 165	11 750	5 990	7 100	4 650	7 030
D - Personnel élémentaire et manœuvres	285	1 860	4 315	12 815	5 065	4 665	5 805	6 740
Colombie-Britannique - Total	16 850	19 675	23 980	39 225	21 795	21 150	22 470	28 060

Notes (niveau de compétence) :

1. Source : Système des travailleurs étrangers (STÉ)
2. Ce tableau présente le nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) visés par les avis positifs relatifs au marché du travail (AMT) (incluant les avis positifs relatifs au marché du travail accéléré) par niveau de compétence, ainsi que le groupe de professions liées à la gestion, selon la Classification nationale des professions (CNP) 2006.
3. Un code à quatre chiffres de la CNP est attribué à chaque poste de TÉT et inscrit dans le STÉ. Le deuxième chiffre du code de la CNP indique le niveau de compétences prévu par la CNP sauf pour les professions liées à la gestion (à savoir, toutes les professions liées à la gestion portent un code qui débute par un « 0 »). Les postes correspondant aux niveaux de compétences A et B exigent un niveau d'instruction ou de formation plus élevé; les niveaux de compétences C et D exigent moins d'études ou de formation. Aucun niveau de compétence n'est assigné aux professions liées à la gestion puisque celles-ci peuvent nécessiter un ensemble de critères additionnels, tels que l'expérience et la spécialisation. Ces professions ont été regroupées sous la catégorie « Gestion ».
4. L'emplacement de travail est indiqué dans la demande d'AMT et inscrit dans le STÉ par l'agent qui traite la demande.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
6. Un employeur peut faire une demande d'AMT à l'égard d'un ou plusieurs TÉT. Les avis relatifs à l'embauche d'un travailleur qualifié dans un poste permanent (avis relatif à un emploi réservé) ne sont pas compris dans ce tableau.
7. C'est à Citoyenneté et immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qu'il revient d'accorder ou non un permis de travail. Ainsi, il peut arriver que des TÉT nommés dans un AMT positif n'obtiennent pas de permis de travail. De plus, il y a en moyenne un décalage de 105 jours entre la date de décision et celle à laquelle un TÉT obtient un permis de travail et/ou arrive au Canada.
8. Les TÉT n'ont pas tous besoin d'un AMT pour obtenir un permis de travail. Des exceptions sont prévues notamment par l'Accord général sur le commerce des services et par l'Accord de libre-échange nord-américain.
9. Les données du tableau peuvent différer des données présentées dans des communiqués antérieurs de EDSC. Ces écarts reflètent des rajustements des données administratives au fil du temps, ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul, afin de présenter des données statistiques plus précises.

Date de modification : 2013-10-18

Source : http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/statistiques_amt/annuel-niveau-comp.shtml

Tableau 14 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail, selon la taille estimée de l'entreprise, Colombie-Britannique, 2005-2012

Taille estimée de l'entreprise (Nombre d'employés)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Micro (1-4)	7 930	8 675	9 085	10 815	6 400	6 845	5 380	5 905
Petite (5-49)	1 585	3 165	5 360	14 915	5 500	6 080	6 955	10 115
Petite-moyenne (50-99)	460	1 415	1 890	3 725	1 715	1 990	1 995	2 720
Moyenne (100-499)	955	2 395	3 445	5 075	3 385	2 865	3 075	6 005
Grande (500+)	3 730	2 240	1 790	2 990	1 680	1 615	1 175	1 105
Non mentionnée	2 195	1 790	2 415	1 715	3 110	1 765	3 890	2 215
Colombie-Britannique - Total	16 850	19 675	23 980	39 225	21 795	21 150	22 470	28 060

Notes (taille d'entreprise)

1. Source : Système des travailleurs étrangers (STÉ)
2. Ce tableau présente le nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) visés par les avis positifs relatifs au marché du travail (AMT) (incluant les avis relatifs au marché du travail accéléré), selon la taille estimée de l'entreprise.
3. La taille de l'entreprise est estimée en additionnant le nombre de Canadiens et de TÉT embauchés par l'entreprise tel qu'indiqué dans la demande d'AMT.
4. L'emplacement de travail est indiqué dans la demande d'AMT et inscrit dans le STÉ par l'agent qui traite la demande.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
6. Un employeur peut faire une demande d'AMT à l'égard d'un ou plusieurs TÉT. Les avis relatifs à l'embauche d'un travailleur qualifié dans un poste permanent (avis relatif à un emploi réservé) ne sont pas compris dans ce tableau.
7. C'est à Citoyenneté et immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qu'il revient d'accorder ou non un permis de travail. Ainsi, il peut arriver que des TÉT nommés dans un AMT positif n'obtiennent pas de permis de travail. De plus, il y a en moyenne un décalage de 105 jours entre la date de décision et celle à laquelle un TÉT obtient un permis de travail et/ou arrive au Canada.
8. Les TÉT n'ont pas tous besoin d'un AMT pour obtenir un permis de travail. Des exceptions sont prévues notamment par l'Accord général sur le commerce des services et par l'Accord de libre-échange nord-américain.
9. Les données du tableau peuvent différer des données présentées dans des communiqués antérieurs de EDSC. Ces écarts reflètent des rajustements des données administratives au fil du temps, ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul, afin de présenter des données statistiques plus précises.

Date de modification : 2013-10-18

Tableau 15 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les avis positifs relatifs au marché du travail, par secteur industriel, Colombie-Britannique, 2005-2012

Code	Secteur industriel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SCIAN									
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	910	1 780	3 430	4 915	4 120	3 955	4 585	5 960
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	30	85	100	120	65	85	360	435
22	Services publics	45	25	10	135	275	110	130	190
23	Construction	185	1 005	2 320	5 520	890	660	1 470	2 645
31-33	Fabrication	2 905	935	1 545	1 980	2 030	865	2 135	1 410
	Industries des biens	4 075	3 825	7 405	12 660	7 385	5 670	8 680	10 630
41	Commerce de gros	60	140	215	650	145	170	230	185
44-45	Commerce de détail	155	155	245	1 105	310	285	370	580
48-49	Transport et entreposage	205	280	285	675	555	1 810	710	1 235
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	3 415	3 760	2 545	1 885	2 340	2 070	2 330	2 855
52	Finance et assurances	25	35	40	75	25	30	40	70
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail	0	15	35	115	50	40	45	85
54	Services professionnels, scientifiques et techniques	275	540	760	1 150	550	465	825	955
55	Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	30	45	30	10	10	20
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	110	140	160	1 100	290	355	160	280
61	Services d'enseignement	530	545	420	605	460	355	250	320
62	Soins de santé et assistance sociale	485	730	740	980	680	455	325	385
71	Arts, spectacles et loisirs	2 155	2 270	1 955	2 050	1 745	1 575	1 495	1 580
72	Hébergement et services de restauration	565	875	1 915	8 100	2 175	2 940	2 775	5 030
81	Autres services, sauf les administrations publiques	4 760	6 330	7 205	8 005	5 000	4 880	4 160	3 825
91	Administrations publiques	30	45	30	25	65	40	65	25
	Industries des services	12 780	15 845	16 570	26 565	14 405	15 485	13 790	17 435
	Colombie-Britannique - Total	16 850	19 675	23 980	39 225	21 795	21 150	22 470	28 060

Notes (Secteur industriel)

1. Source : Système des travailleurs étrangers (STÉ)
2. Ce tableau présente le nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) visés par les avis positifs relatifs au marché du travail (AMT) (incluant les avis positifs relatifs au marché du travail accéléré), par secteur industriel de l'employeur, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002.
3. Un code à quatre chiffres du SCIAN est attribué à chaque employeur selon son secteur d'activité principal. Le tableau présente seulement deux chiffres pour désigner le secteur industriel. La classification du SCIAN peut ne pas être directement liée à la profession particulière d'un TÉT.
4. L'emplacement de travail est indiqué dans la demande d'AMT et inscrit dans le STÉ par l'agent qui traite la demande.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
6. Un employeur peut faire une demande d'AMT à l'égard d'un ou plusieurs TÉT. Les avis relatifs à l'embauche d'un travailleur qualifié dans un poste permanent (avis relatif à un emploi réservé) ne sont pas compris dans ce tableau.
7. C'est à Citoyenneté et immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qu'il revient d'accorder ou non un permis de travail. Ainsi, il peut arriver que des TÉT nommés dans un AMT positif n'obtiennent pas de permis de travail. De plus, il y a en moyenne un décalage de 105 jours entre la date de décision et celle à laquelle un TÉT obtient un permis de travail et/ou arrive au Canada.
8. Les TÉT n'ont pas tous besoin d'un AMT pour obtenir un permis de travail. Des exceptions sont prévues notamment par l'Accord général sur le commerce des services et par l'Accord de libre-échange nord-américain.
9. Les données du tableau peuvent différer des données présentées dans des communiqués antérieurs de EDSC. Ces écarts reflètent des ajustements des données administratives au fil du temps, ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul, afin de présenter des données statistiques plus précises.

Date de modification : 2013-10-18

10 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les annexes suivantes sont présentées dans des documents séparés.

10.1 Le plan opérationnel du cadre stratégique

Le plan opérationnel de ce cadre stratégique est développé sous forme de carte euristique (« mindmap ») en format Mindjet (.mmap), accessible aussi en format PDF. Le plan est aussi présenté sous forme de charte en format Excel.

10.2 Analyse des besoins des immigrants et Portrait statistique de l'immigration francophone

Les statistiques sur l'immigration en Colombie-Britannique de 2006 à 2011 sont présentées en détail, incluant les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et les données administratives de CIC de 2002 à 2013. Les bases de données sont disponibles sur demande.

La revue de la littérature présente les grands thèmes de la documentation recensée et propose une bibliographie de 106 documents.

10.3 Mobilité interprovinciale des immigrants Québec – Colombie-Britannique

Un document de recherche sur la mobilité interprovinciale des immigrants entre le Québec et la Colombie-Britannique a été produit afin d'explorer les diverses dimensions statistiques de cette question.